



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier d'incidences Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Dossier de demande d'autorisation au titre du site classé	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DENIMAL

Prénom CATHY

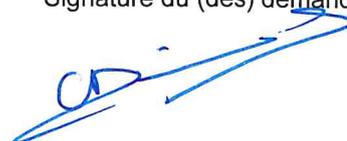
Qualité du signataire DIRECTRICE DEEA

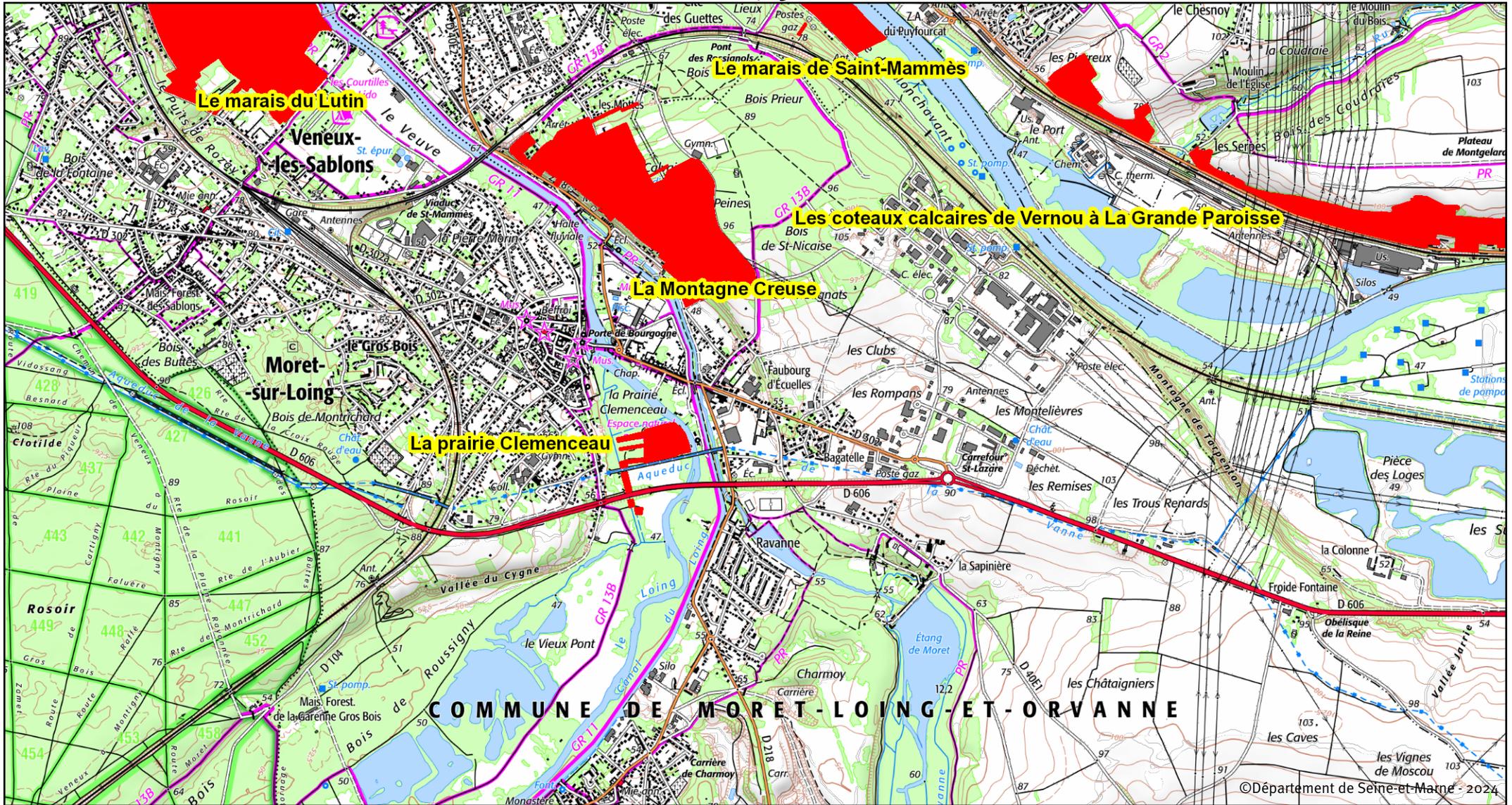
La Directrice de l'eau,
de l'environnement et de l'agriculture
Cathy DENIMAL

À Melun

Fait le 25/03/2024

Signature du (des) demandeur(s)





Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Alexandre LAINE - 12/03/2024

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA
©IGN - SCAN1000© - SCAN25© - SCAN250 Express standard - SCAN100© - SCAN50©

 Espaces Naturels Sensibles

0 0,25 0,5 0,75 1 km

Annexe 4 : photos du site

Photographies aériennes montrant l'évolution du paysage sur la période 1949-2012

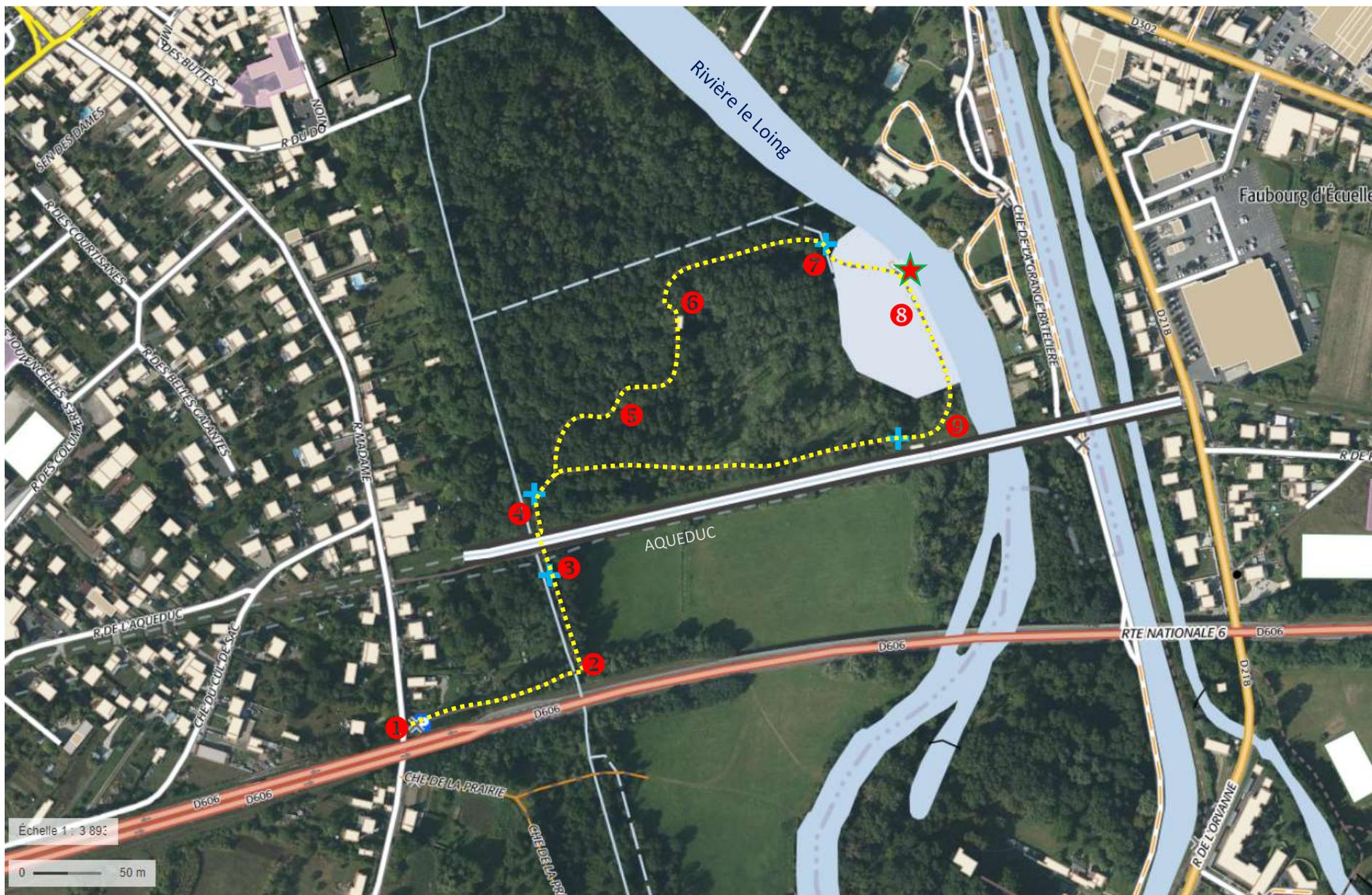


Photo aérienne récente (ortho IGN 2021)



Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA

Parcours visiteur actuel sur l'ENS la prairie Clemenceau et localisation des photos



- Parcours visiteur
- Kiosque
- Bancs / ponceaux
- numéros photos (page suivante)



1



2



3



4



5



6



Annexes 5 et 6 : plans projet



Aquarelle résumant les ambiances paysagères recherchées à l'issue des travaux de revalorisation de l'ENS la Prairie Clemenceau

Plan d'abattage des peupliers et organisation de chantier



[Tapez ici]

Principe de gestion des transitions paysagères et écologiques sur l'ensemble du parcours



-  Bosquets à favoriser pour cadrer des vues et le chemin
-  Bosquets à favoriser pour accompagner l'aqueduc et sa clôture
-  Zones à laisser se densifier le long des chemins qui ont été agrandis après les opérations de coupe de frênes.



[Tapez ici]

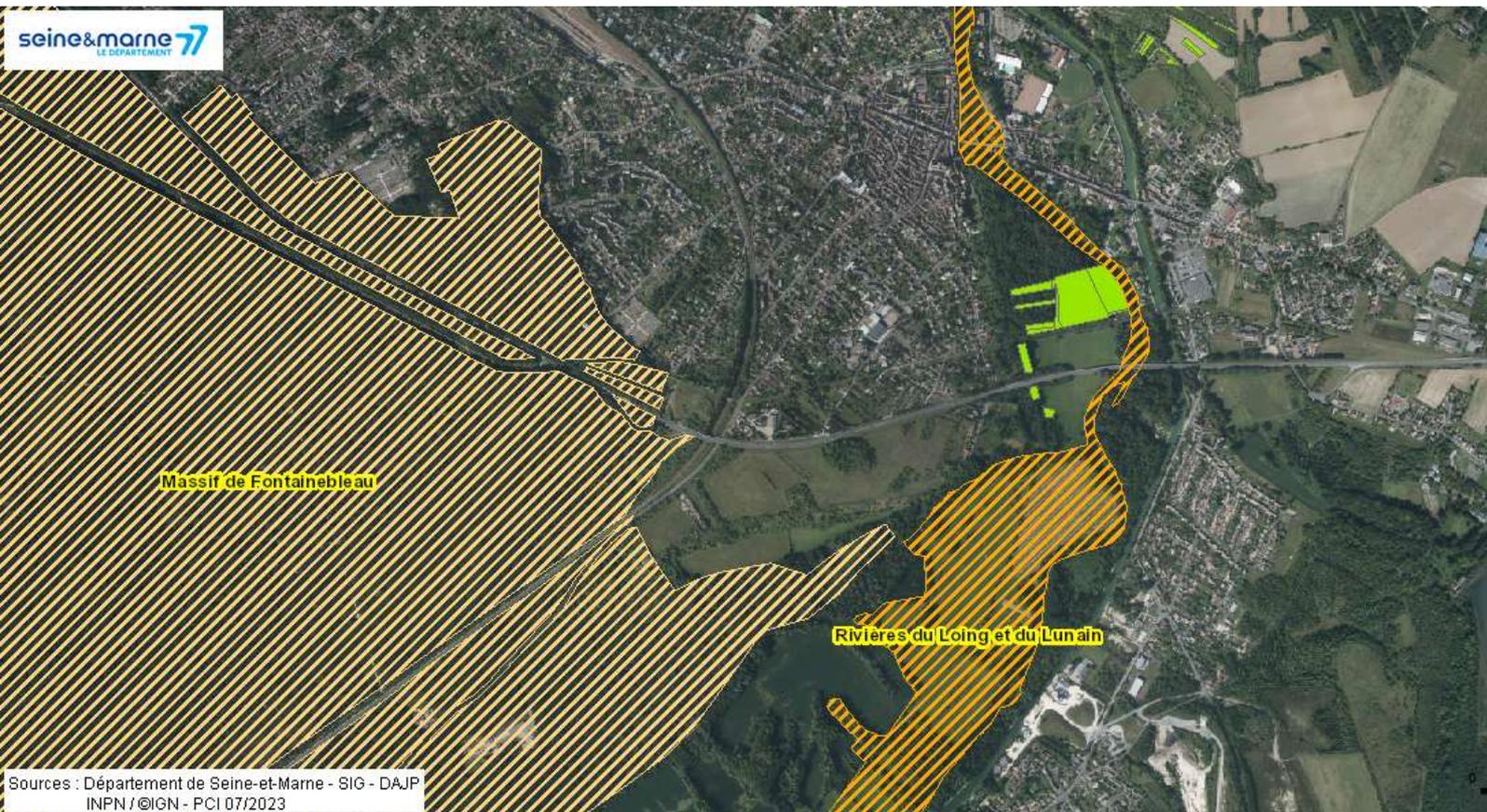
Plan d'implantation des éléments de mobilier et ouvrages en bois sur le parcours visiteur (hors panneaux / bornes complémentaires) et actions sur les cheminements



-  Panneau accueil
-  Fléchages directionnels
-  Bancs
-  Platelages
-  Modification ou confortement du sentier

[Tapez ici]

Annexe 7 : Localisation de l'ENS « la Prairie Clemenceau » par rapport au réseau Natura 2000



Zoom par rapport au site Natura 2000 « rivières du Loing et du Lunain

Projet de revalorisation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « La prairie Clemenceau »



Les bords du Loing – ENS « La prairie Clemenceau » (source <https://www.msl-tourisme.fr>)

Dossier d'incidences Natura 2000

Table des matières

Table des matières	2
INTRODUCTION	3
I Contexte général	4
I.1 Politique Espaces Naturels Sensibles du Département de Seine-et-Marne.....	4
I.2 Présentation du site.....	4
I.3 Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000.....	8
II Site Natura 2000 « rivières du Loing et du Lunain ».....	11
II.1 Fiche d'identité du site	11
II.2 Liste des espèces inscrites à l'annexe 1.....	13
II.3 Description sommaire du site.....	13
II.4 Description du fonctionnement écologique du site et des facteurs clés de conservation	13
II.5 Présentation des espèces et habitats cibles du DOCOB.....	14
II.6 Enjeux et objectifs de conservation du site.....	17
III Etat des lieux sur l'ENS « La Prairie Clemenceau ».....	18
III.1. Situation des habitats et espèces retenus dans le DOCOB sur l'ENS	18
III.2. Synthèse	23
III.3. Autres habitats et espèces patrimoniales présentes sur le site.....	24
IV Projet de revalorisation de l'ENS la Prairie Clemenceau.....	27
Résumé du projet	27
Restauration paysagère : interventions et illustration des impacts attendus	28
Renouvellement du parcours visiteur	37
VI. Evaluation des incidences par habitat et par espèce	44
Habitats	44
Espèces	45
VI Conclusion	46

INTRODUCTION

Le Département de Seine-et-Marne assure l'acquisition, l'aménagement et la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur son territoire.

L'ENS dit « La Prairie Clemenceau » est situé sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne. Il doit faire l'objet de travaux de revalorisation entre septembre 2024 et juin 2025 afin d'améliorer sa qualité paysagère et l'accueil du public.

Bordé par le Loing, il est partiellement inscrit dans le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ».

La localisation et la nature des travaux projetés impliquent le dépôt d'un dossier d'incidences Natura 2000 en rapport avec l'alinéa 5 de la liste nationale : « Les travaux, constructions ou installations soumis aux autorisations prévues par les dispositions des articles L. 341-7 et L. 341-10 lorsqu'ils sont localisés en site Natura 2000 ».

En effet, l'ENS la prairie Clemenceau est également inscrit dans les sites classés « Les propriétés de la grange Batelière et la Tipaque » (site n°7411) et « Les rives du Loing et les abords du Donjon » (site n°5380) pour lesquels le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation spéciale.

I Contexte général

I.1 Politique Espaces Naturels Sensibles du Département de Seine-et-Marne

Depuis 1991, le Département de Seine-et-Marne assure l'acquisition, l'aménagement et la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur son territoire.

La politique ENS fait partie des compétences obligatoires du Département. Elle est mise en œuvre grâce à l'outil financier (part de la taxe d'aménagement dédiée aux espaces naturels sensibles) et à l'outil foncier (droit de préemption). La politique ENS porte deux principaux objectifs : préserver les paysages et la biodiversité de Seine-et-Marne et faciliter l'accès à la nature pour tous les habitants.

A ce jour, 22 sites ENS départementaux sont ouverts au public. Depuis 2018, le Département s'est engagé dans un programme de revalorisation des ENS ouverts au public.

Ce programme vise les objectifs suivants :

- Améliorer l'accueil du public (information, confort, sécurité)
- Proposer une démarche de découverte innovante
- (Re)nouer les liens entre les sites et leur territoire

L'opération faisant l'objet de la présente évaluation des incidences s'intègre dans ce programme pour l'ENS « la prairie Clemenceau ».

I.2 Présentation du site

Localisé sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne, l'ENS « La prairie Clemenceau » est distant d'un kilomètre de la porte de Bourgogne vers le sud. Il se positionne en limite de la zone urbaine et dans la vallée du Loing.

Le Département de Seine-et-Marne est propriétaire de 3,8 hectares au sein du périmètre ENS et le site est ouvert au public depuis son aménagement en 1997.

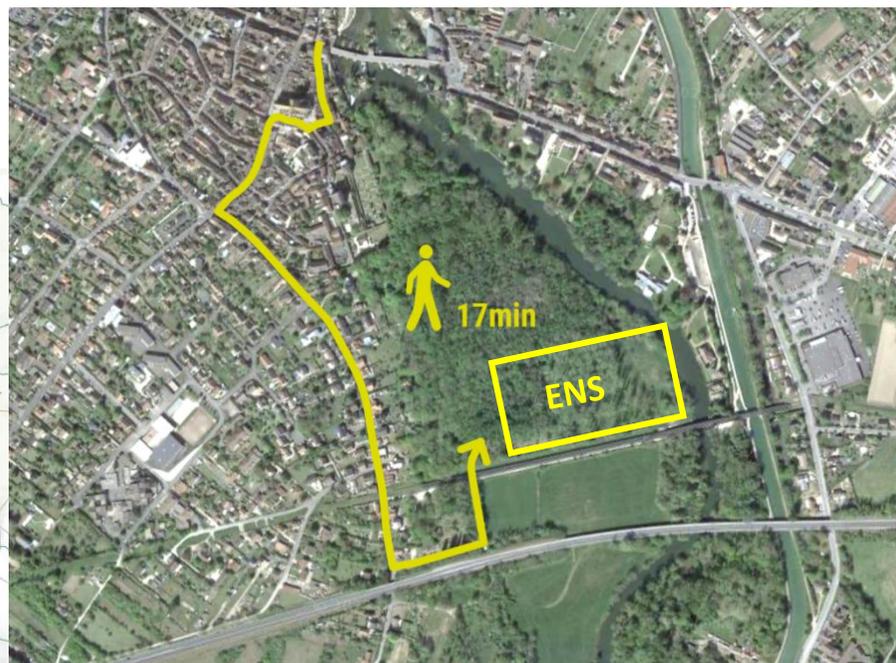
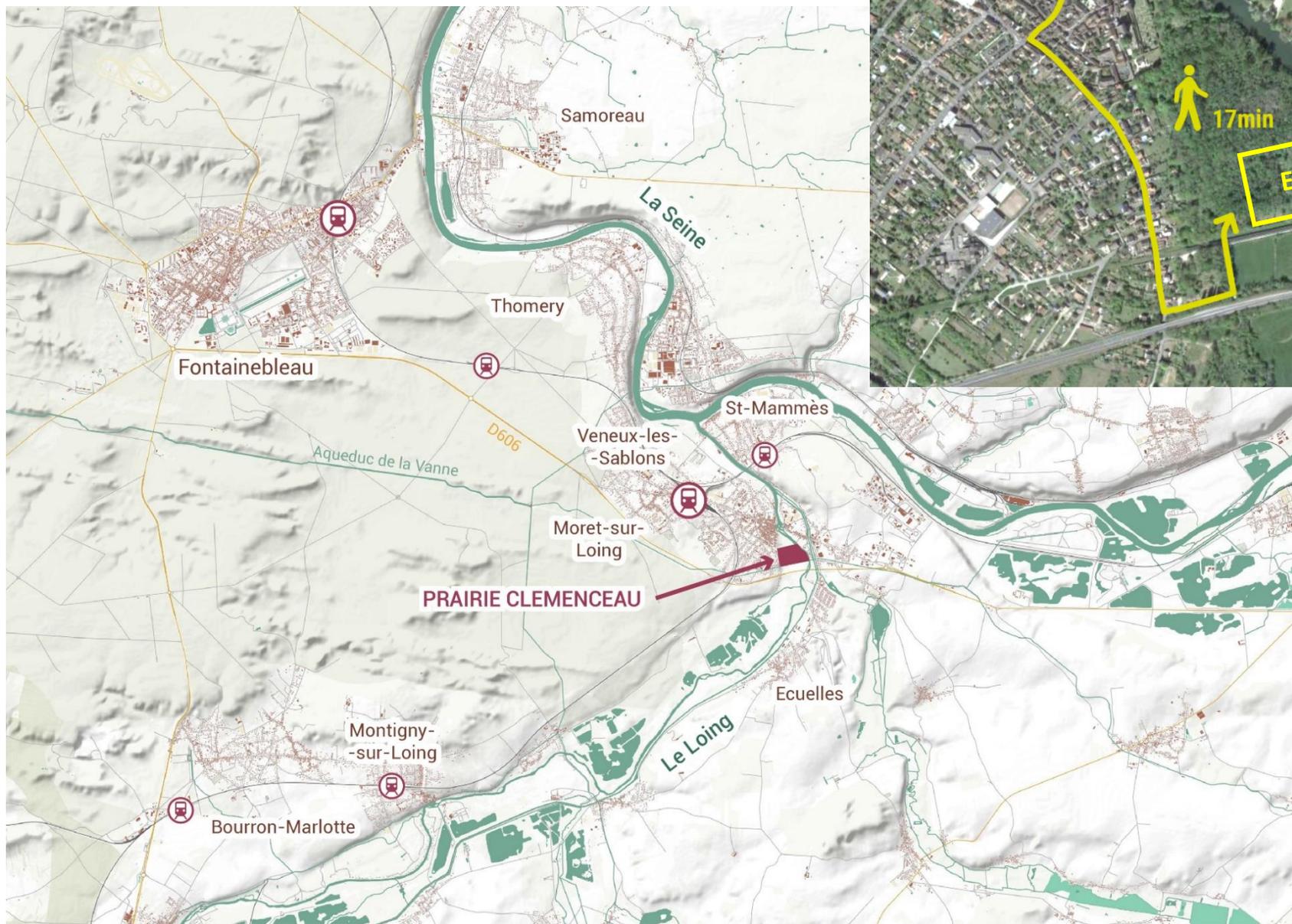
Le parcours visiteur est resté constant depuis l'ouverture initiale du site au public en 1997. Il se limite à un chemin unique qui part de la rue Madame et passe sous l'aqueduc de la Vanne sur des parcelles appartenant à la ville de Paris puis au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Ile-de-France. Il forme ensuite une boucle jusqu'à la berge gauche du Loing et le petit kiosque « japonais » pour revenir à son point de départ. Le cheminement est non revêtu, ce qui le rend parfois peu praticable en hiver.

Au niveau des équipements, le site compte un panneau d'accueil, deux bancs et quelques ponceaux permettant de franchir des fossés. Il n'y a actuellement aucun panneau pédagogique à l'intérieur du site. La valorisation du site s'appuie également depuis peu sur l'application mobile « Balade Branchée » qui propose un circuit sur ce site, sur le thème de l'herboristerie au moyen âge.

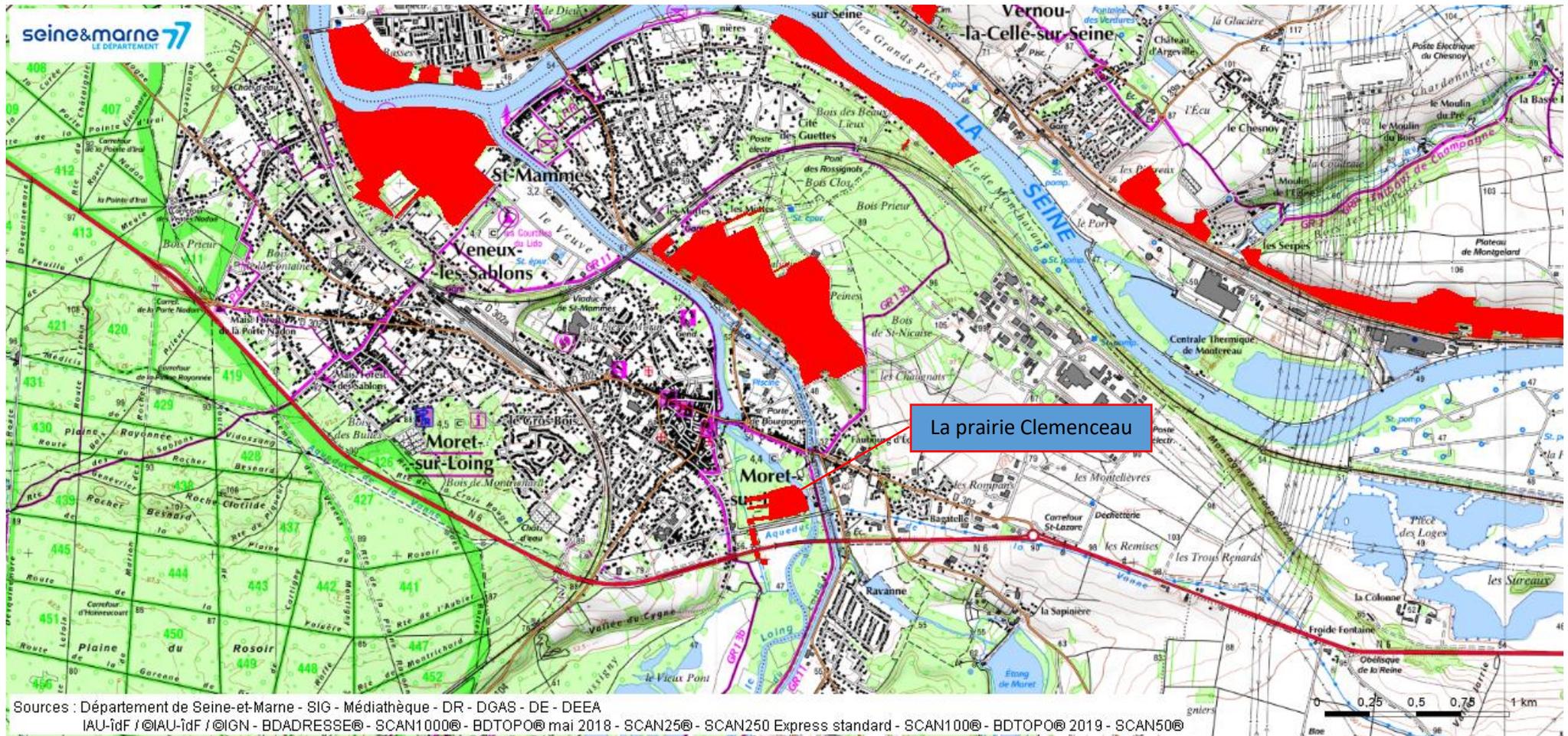
Depuis quelques années, la forte dégradation du peuplement arboré lié à la sénescence des peupliers et le déclin des frênes touchés par la chalarose a contraint le Département à mener des actions de sécurisation qui ont fortement impacté le paysage et réduit la qualité de la visite.

Les cartes pages suivantes permettent de localiser le site et ses composantes foncières.

Carte de situation de l'ENS la prairie Clemenceau et itinéraire à pied depuis la porte de Bourgogne à Moret-sur-Loing

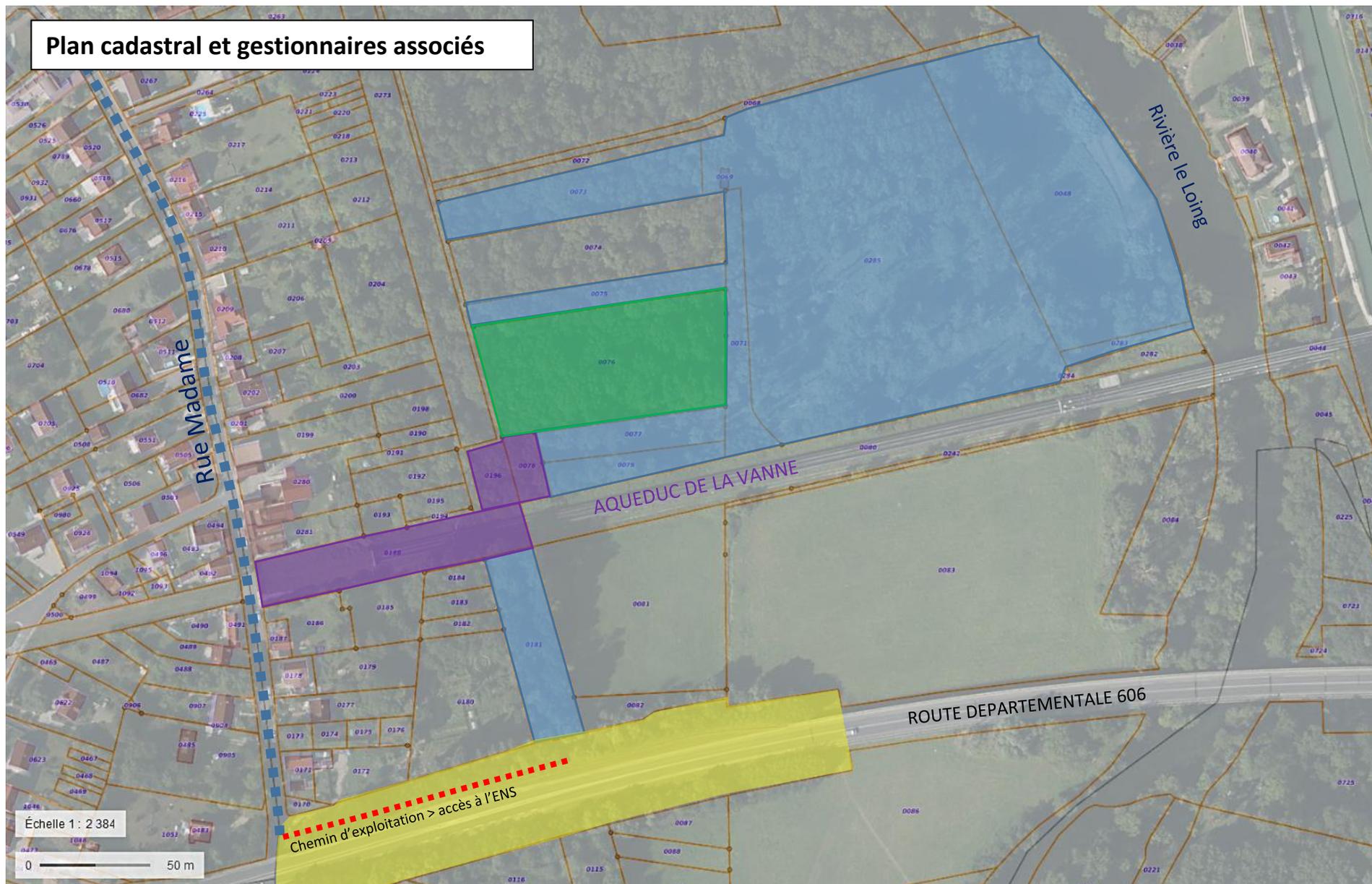


Carte IGN localisant l'ENS « La prairie Clemenceau » et les autres ENS à proximité



 Espaces Naturels Sensibles

Plan cadastral et gestionnaires associés



- Département (ENS)
- Ville de Paris (concession eau de Paris)
- Département (domaine routier)
- Conservatoire d'espaces naturels Île-de-France

I.3 Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000

Les cartes pages suivantes montrent que le site est inclus dans le site Natura 2000 « rivières du Loing et du Lunain » en lien direct avec les berges du Loing sur un linéaire d'environ 160 mètres.

Il est également distant de 0,8 km des limites de la ZPS « Massif de Fontainebleau », code FR1110795.

Pour la suite du dossier d'incidence, seul le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » sera donc considéré.



Localisation de l'ENS « la Prairie Clemenceau » par rapport au réseau Natura 2000



Localisation des parcelles de l'ENS « la Prairie Clemenceau » par rapport au site Natura 2000 « rivières du Loing et du Lunain

II Site Natura 2000 « rivières du Loing et du Lunain »

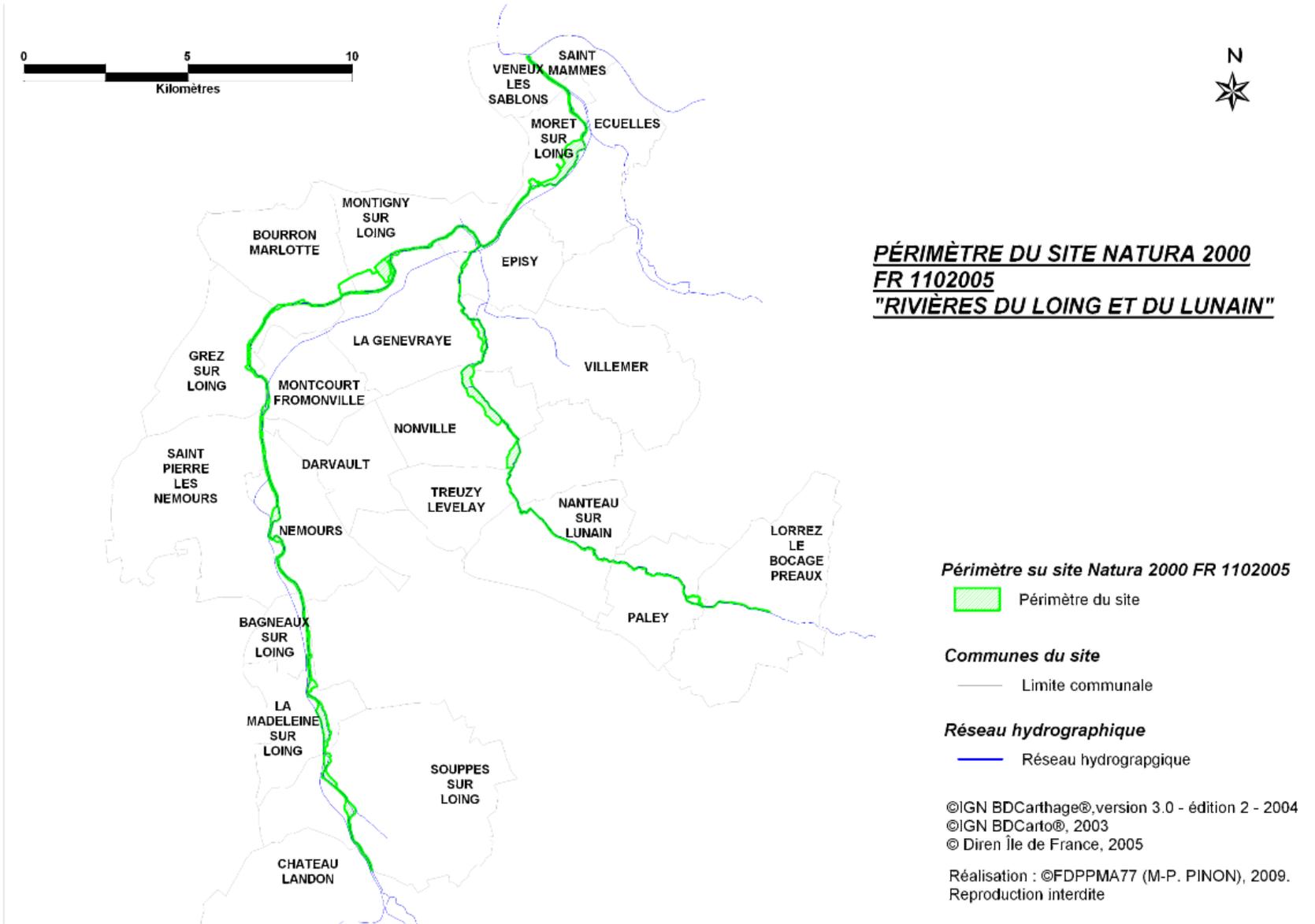
II.1 Fiche d'identité du site

NOM OFFICIEL DU SITE NATURA 2000 : Rivières du Loing et du Lunain
DESIGNE AU TITRE DE LA DIRECTIVE « HABITAT, FAUNE FLORE » 92/43/CEE
NUMERO OFFICIEL DU SITE NATURA 2000 : FR 1102005
ARRETE DE DESIGNATION DU SITE : 17 avril 2014
APPROBATION DU DOCUMENT D'OBJECTIF (DOCOB): 22 mars 2012
LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 : Région Île de France ; Département de Seine et Marne
SUPERFICIE OFFICIELLE (FSD) DU SITE NATURA 2000 AU TITRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS, FAUNE ET FLORE » 92/43/CEE : 400 ha (58 km de cours d'eau)
PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE : Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN
STRUCTURE ANIMATRICE : Communauté de communes Moret Seine Loing
ANIMATEUR : Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

23 communes sont présentes sur le site : Bagnaux-sur-Loing, Bourron-Marlotte, Château-Landon, Darvault, Ecuelles, Episy, La Genevraye, Grez-sur-Loing, La Madeleine-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Nemours, Saint-Mammès, Saint-Pierre-les-Nemours, Souppes-sur-Loing, Veneux-les-Sablons, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Nanteau-sur-Lunain, Nonville, Paley, Treuzy-Levelay, Villemer.

Elles sont organisées en 4 Communautés de communes : Moret Seine et Loing, Gâtinais Val de Loing, Pays de Nemours, Pays de Fontainebleau.

Le site a été désigné site Natura 2000 en mars 2006 et le Document d'Objectifs (DOCOB) a été validé en 2012 par le comité de pilotage. La Communauté de Communes de Moret Seine et Loing est la structure animatrice du site. Elle a confié l'animation du DOCOB à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique depuis 2013.



II.2 Liste des espèces inscrites à l'annexe 1

Les espèces et habitats d'intérêt communautaire du FSD sont les suivantes :

7 espèces d'intérêt communautaire :

- Chabot (*Cottus gobio/perifretum*)
- Lamproie de planer (*Lampetra planeri*)
- Loche de rivière (*Cobitis taenia*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Mulette épaisse (*Unio Crassus*)
- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)

4 habitats d'intérêt communautaire :

- Rivières à Renoncules
- Mégaphorbiaies
- Prairies maigres de fauche
- Forêts alluviales à Frênes et Aulnes

II.3 Description sommaire du site

Située dans la partie sud du département de Seine-et-Marne, la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Rivières du Loing et du Lunain » (382 ha) constitue un ensemble de milieux naturels riches et diversifiés. Le Loing matérialise la limite géologique et géographique entre le massif des sables et grès de Fontainebleau et les plateaux calcaires situés à l'Est de cette rivière.

Le site Natura 2000 est composé de deux rivières :

- Le Loing : c'est un affluent rive gauche de la Seine. Il prend sa source sur le territoire de la commune de Sainte-Colombe (Yonne). Il entre dans le département de Seine-et-Marne à Souppes-sur-Loing. Il s'écoule ensuite sur près de 40 kms avant de confluer avec la Seine à Saint-Mammès.
- Le Lunain : c'est un affluent rive droite du Loing. Il prend sa source à Villeneuve-la-Dondrage (Yonne). Il entre en Seine-et-Marne à Vaux-sur-Lunain. Il s'écoule sur près de 28 kms avant de confluer avec le Loing à Episy.

II.4 Description du fonctionnement écologique du site et des facteurs clés de conservation

La vallée du Loing est constituée de milieux naturels diversifiés tels que des bras morts, prairies humides et des boisements inondables. Le Lunain est caractérisé par la présence de nombreuses résurgences dans sa partie amont, à l'origine de la richesse de sa faune aquatique. Ce territoire remarquable est le lieu d'activités rurales et agricoles importantes.

Ce site est fragilisé par de nombreux facteurs comme l'urbanisation, l'artificialisation des berges et de nombreux obstacles aux continuités écologiques des deux rivières. La conservation des prairies attenantes à la rivière est importante pour éviter une dégradation du site (eutrophisation, apports de sédiments dus à l'érosion), grâce à leur rôle de filtre sur les eaux de ruissellement.

II.5 Présentation des espèces et habitats cibles du DOCOB

Les espèces cibles du DOCOB

Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

La lamproie de Planer se reproduit de mars à mai dans des zones à courant moyen. Son nid est ovale, petit et élaboré avec les graviers et le sable du fond de la rivière. Plus de 30 individus peuvent s'y accoupler. Les géniteurs meurent après la reproduction. Les larves, après éclosion des œufs, se laissent dériver vers des zones de sédimentation (limon et vase) et y restent pendant 5 à 6 ans jusqu'à leur unique reproduction. L'espèce est présente sur les secteurs qui comportent les habitats favorables à sa croissance et/ou à sa reproduction. La migration obligatoire entre les lieux de croissance et les sites de reproduction, ainsi que sa petite taille, la rendent particulièrement sensible aux ruptures des continuités écologiques.

Chabot fluviatile (*Cottus gobio/perifretum*)

Le chabot vit sur les fonds de cailloux, de graviers, de blocs et dans des eaux fraîches. Il est actif tôt le matin ou en soirée mais reste discret et se cache parmi les pierres ou les plantes le reste du temps. Il se reproduit de février à juin. C'est le mâle qui construit le nid dans des zones de graviers et de pierres. Ce poisson a un comportement territorial et sédentaire. Il recherche sa nourriture en chassant à l'affût et en aspirant les proies passant à sa portée. L'espèce est présente sur la majorité du linéaire du site Natura 2000. Sa reproduction est avérée sur le site, bien que perturbée certaines années, du fait de facteurs ponctuels (pollutions, curages du lit de la rivière, prélèvements d'eau,...). La petite taille et les capacités de nage restreintes de cette espèce, la rendent particulièrement sensible aux ruptures des continuités écologiques provoquées par des chutes de très faible hauteur.

Loche de rivière (*Cobitis taenia*)

La loche de rivière mesure de 6 à 12 cm. Enterrée dans le sable ou dans la vase au cours de la journée, elle devient active au crépuscule. Elle hiberne dans la vase des fossés. Elle aime les fonds sableux des milieux à faible courant. L'espèce fraie de fin avril à juin. La ponte a lieu dans les eaux courantes et peu profondes, sur le sable et les racines. Elle est carnivore, et se nourrit de petits invertébrés benthiques (larves d'insectes, crustacés, mollusques). La Loche de rivière n'est pas présente sur l'ensemble du site Natura 2000. On la retrouve seulement sur le Loing avec des densités limitées. La Loche de rivière est particulièrement sensible aux pollutions, en particulier celles s'accumulant dans les sédiments. Au sein du site, la population est fragmentée par la présence de nombreux ouvrages, qui limitent son déplacement et altèrent profondément les zones de reproduction.

Bouvière (*Rhodeus amarus*)

La bouvière est un poisson de petite taille (moins de 9 cm) qui vit dans les eaux lentes ou stagnantes des cours inférieurs des fleuves et rivières où la végétation aquatique est abondante. Elle vit en groupes sur les bancs de sable et de limon. Elle se nourrit de phytoplancton, de plantes aquatiques et de petits invertébrés (vers, larves d'insectes). La présence de bouvières est également intimement liée à celle de moules d'eau douce qui leur servent de récepteurs de ponte. Pendant la période de reproduction (avril à août), la femelle va pondre ses œufs à l'intérieur du siphon d'une moule qui est défendue par un mâle. Les alevins sont ensuite expulsés par la moule 3 à 4 semaines après l'éclosion. La population n'est présente que sur le Loing, le Lunain ne présente pas naturellement des habitats favorables pour cette espèce. Les densités sont faibles et les classes de taille présentent de très larges déséquilibres (forte représentation des adultes). Au sein du site, la population est particulièrement sensible à la fragmentation du milieu par les ouvrages hydrauliques qui limite son déplacement et altère les zones de reproduction.

Mulette épaisse (*Unio Crassus*)

La moule épaisse est un mollusque d'eau douce qui s'alimente en filtrant les particules de matière organique présentes dans l'eau de la rivière. Elle est assez petite, entre 5 et 7 cm. Les individus peuvent vivre entre 20 et 30 ans. Ils sont sédentaires mais peuvent effectuer des déplacements dans le cours d'eau grâce à un appendice musculaire appelé « le pied ». En Ile-de-France, la Mulette épaisse est considérée en danger critique d'extinction. Au niveau mondial, la Mulette épaisse est classée parmi les espèces en danger. Des individus ont été observés sur le Lunain et certains secteurs du Loing seraient favorables à la présence de l'espèce. Il faut donc veiller à prévenir toute pollution et tout aménagement hydraulique.

Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)

L'agrion de Mercure est reconnaissable au symbole noir en forme de casque de viking présent sur l'abdomen. Le cycle de développement de l'espèce est de 2 ans avec une phase larvaire d'une durée de 20 mois environ et une période de vol adulte de début mai à fin août. Les œufs sont pondus dans les plantes aquatiques. Après l'éclosion, les larves vivent dans la végétation aquatique et la vase, et émergent à l'horizon du mois de mai. L'espèce est visible à proximité des petits cours d'eaux bien oxygénés et bien exposés au soleil. La présence d'une végétation héliophyte basse fournie est un facteur important (notamment Myosotis et Cresson d'eau). Les principales menaces auxquelles l'espèce est exposée sont la pollution de l'eau et l'artificialisation des cours d'eau. Ainsi, l'agrion de Mercure est particulièrement sensible aux perturbations de son habitat (fauchage, curage, atterrissement, ...) et de la qualité de l'eau (pollutions diffuses diverses).

Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)

La cordulie à corps fin mesure entre 3 et 4 cm à taille adulte. Son abdomen est vert métallique à noirâtre avec des tâches jaunes allongées bien visibles. Son thorax est entièrement vert métallique. La cordulie est présente notamment dans les parties calmes des grandes rivières aux rives plus ou moins boisées. Le stade larvaire de l'espèce dure entre 2 et 3 ans. Les adultes émergent en juin et sont visibles

jusqu'en août. La cordulie à corps fin est principalement menacée par les pressions anthropiques sur les habitats et par la dégradation de la qualité de l'eau. L'espèce est protégée au niveau national.

Les habitats cibles du DOCOB

Rivières à renoncules

Communément appelé « Habitat des Rivières à Renoncules flottantes », cet ensemble d'espèces végétales est facilement reconnaissable grâce aux fleurs blanches des Renoncules aquatiques qui fleurissent en été à la surface des rivières. Sur l'ensemble du site, la structure de l'habitat est assez bonne. En termes de représentation, la surface totale de cet habitat est réduite mais il est bien réparti sur le Loing, localisé sur des linéaires de 100 à 500 mètres de long, recouvrant parfois toute la largeur du lit mineur. Ce groupement s'avère plus rare et ponctuel sur le Lunain.

Mégaphorbiaies

Cet habitat est composé de hautes herbes denses et diversifiées. Les mégaphorbiaies sont présentes sous forme de prairie humide et en bordure de cours d'eau de façon linéaire. La période de développement de ces formations végétales est comprise entre début juin et fin septembre. Les travaux et la fauche sont donc à effectuer de façon tardive, c'est-à-dire au début de l'automne afin que les plantes aient terminé leur cycle biologique. La surface totale de cet habitat est très réduite (et fragmentée sur le site). L'habitat se localise sur des linéaires de berges et lisières forestières en différents secteurs, aussi bien sur le Loing que sur le Lunain.

Prairies maigres de fauche

Cet habitat est principalement présent sur le Loing au sud de Moret-sur-Loing. Les prairies maigres de fauche se trouvent sur des milieux gérés par des pratiques agricoles établies depuis longtemps. Ce sont des formations herbacées hautes à forte biomasse dominée par des graminées. Ces prairies hébergent une flore et une faune diversifiées avec des espèces parfois rares.

Forêts alluviales

Sur le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain », il s'agit de forêts de bois dur à Frêne commun et à Aulne glutineux, implantées en bordure des cours d'eau. Ces forêts ne sont présentes que sur le Loing et montrent des superficies très réduites sur le site.

II.6 Enjeux et objectifs de conservation du site

Le tableau suivant résume les enjeux définis à l'issue de l'analyse menée dans le cadre du DOCOB.

CODE	LIBELLE	ÉTAT DE CONSERVATION	RISQUES DE DEGRADATION OU D'ALTERATION	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU LOCAL
1163	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	Moyen	Assez fort	Forte	Fort
1096	Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>)	Défavorable	Très fort	Très forte	Très fort
1149	Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>)	Défavorable	Assez fort	Forte	Fort
1134	Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	Défavorable	Très fort	Très forte	Très fort
1102	Grande alose (<i>Alosa alosa</i>)	Défavorable	Faible	Très forte	Faible
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Défavorable	Très fort	Assez forte	Fort
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-batrachion</i>	Moyen	Fort	Forte	Fort
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	Moyen	Assez fort	Forte	Assez fort
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Moyen	Fort	Assez Forte	Assez fort

Le diagnostic socioéconomique montre que les facteurs les plus perturbants sont les aménagements hydrauliques dans le lit mineur, et les pollutions diverses issues des activités du bassin versant.

11 objectifs de conservation classés par milieu, ont été définis afin d'assurer le maintien ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, dans un bon état de conservation. Ces 11 objectifs sont détaillés dans le document en annexe.

Dans le cadre des contrats Natura 2000 et de mesures agri environnementales, un ensemble d'actions a été établi afin de répondre à ces objectifs. Une charte a également été élaborée, et elle fixe les règles de bonnes pratiques pour l'environnement.

Parallèlement à ces actions, des missions d'animation ont été définies afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs à la préservation du patrimoine naturel, d'assurer le suivi scientifique de ce site et de veiller à l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques du territoire. L'objectif maintenant est la mise en œuvre et le suivi des actions prévus dans ce document. L'évaluation de ce travail pourra faire l'objet d'une présentation chaque année au comité de pilotage, qui décidera de la nécessité ou non de revoir les orientations du Document d'Objectifs, avant son évaluation finale dans six ans.

III Etat des lieux sur l'ENS « La Prairie Clemenceau »

III.1. Situation des habitats et espèces retenus dans le DOCOB sur l'ENS

Concernant les habitats, nous pouvons nous appuyer sur un inventaire réalisé en 2023.

Cet inventaire a permis de recenser 11 habitats. Ils sont listés dans les cartes et tableaux pages suivantes en appliquant les correspondances aux différentes typologies en vigueur (CORINE Biotopes, EUNIS et Natura 2000).

Parmi les habitats retenus dans le DOCOB, deux habitats sont donc présents sur l'ENS :

- Rivières à Renoncules (végétation du cours d'eau)
- Mégaphorbiaies

La végétation du cours d'eau est rattachable à l'alliance du *Ranunculion aquatilis*. Cette alliance est relativement peu fréquente au niveau régional. Son statut d'après la liste rouge des végétations menacées d'Île-de-France est « En danger ». En référence à la liste rouge, son niveau d'enjeu sur le site est jugé « Fort ».

Les mégaphorbiaies de l'aire d'étude sont rattachables à la classe des *Filipendulo ulmariae – Convolvuletea sepium*. Cette classe n'est pas prise en compte par la liste rouge des végétations menacées d'Île-de-France. Cette formation n'est pas assez typique pour être rattachable à une unité phytosociologique plus précise, le niveau d'enjeu stationnel retenu est de niveau « Faible ».

L'habitat dit de « prairies maigres de fauche » n'a pas été identifié lors de cet inventaire mais il est visé par le projet en lien avec l'abattage d'une peupleraie (voir localisation pages suivante et la partie IV décrivant le projet). En effet toutes les conditions écologiques sont réunies pour envisager la restauration de cet habitat actuellement considéré en « friche prairiale mésohygrophile » sous peupleraie.

Présentation des habitats recensés sur l'ENS « La prairie Clemenceau »

Nom de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Correspondance phytosociologique	Code Natura 2000	Surface (ha) (% aire d'étude)
Cours d'eau et végétation associée	24.4 - Végétation immergée des rivières	C2.3 - Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier	<i>Ranunculion aquatilis</i>	3260	0,03 (0,6)
Ru et végétation associée	22.422 - Groupements de petits Potamots	C1.232 - Formations à petits Potamots	<i>Potametum berchtoldii</i>	-	0,22 (5,5)
Mégaphorbiaie	37 - Prairies humides et mégaphorbiaies	E5 - Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminoïdes	<i>Filipendulo ulmariae – Convolvuletea sepium</i>	6430	0,28 (7,1)
Prairie mésophile	38 - Prairies mésophiles	E2 - Prairies mésiques	<i>Dactylido glomeratae - Festucetum arundinaceae</i>	-	0,07 (1,9)
Friche prairiale mésohygrophile	87 - Terrains en friche et terrains vagues	E5.1 - Végétations herbacées anthropiques	-	-	0,43 (10,9)
Ourlet eutrophe	87 - Terrains en friche et terrains vagues	E5.1 - Végétations herbacées anthropiques	<i>Arction lappae</i>	-	0,14 (3,5)
Saulaie riveraine	44.1 - Formations riveraines de Saules	F9.1 - Fourrés ripicoles	<i>Salicetea purpureae</i>	-	0,22 (5,5)
Coupe forestière	31.8 - Fourrés	G5.8 - Coupes forestières récentes	-	-	0,48 (12,1)
Boisement rudéral	41.2 - Chênaies-charmaies	G1.A1 - Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à <i>Quercus, Fraxinus</i> et <i>Carpinus betulus</i>	<i>Carpinion betuli</i>	-	1,01 (25,3)
Peupleraie	83.321 - Plantations de Peupliers	G1.C1 - Plantations de <i>Populus</i>	-	-	1,28 (32,3)
Fossé en béton	89.22 - Fossés et petits canaux	J5.41 - Canaux d'eau non salée complètement artificiels	-	-	0,02 (0,5)



Aire d'étude	Cours d'eau et végétation associée	Friche prairiale mésohygrophile	Boisement rudéral
Ru et végétation associée	Ourlet eutrophe	Saulaie riveraine	Peupleraie
Mégaphorbiaie	Prairie mésophile	Coupe forestière	Fossé en béton

0 100 200 m

 1 : 2 500

 Ecosphère,

 Conseil départemental 77

 2024

 Source : IGN © et Fond Orthophoto - ESRI ©

MORET_ENS_Z3 - MORET_ENS3 - NAT - HABITATS_TYPO

Habitat	Description	Principales espèces	Illustration
Cours d'eau et végétation associée	<p>Le cours d'eau identifié sur l'aire d'étude correspond à de petites portions du Loing qui se localise sur la partie est de l'ENS. Une végétation caractéristique des cours d'eau à débit rapide a été observée, avec notamment la présence soutenue de la Renoncule en pinceau accompagnée localement de Jonc des chaisiers, de Sagittaire à feuilles en cœur ou encore de Potamot de Suisse.</p> <p>Une espèce remarquable a été observée localement sur les portions du cours d'eau inscrit sur l'aire d'étude, il s'agit du Potamot à feuilles perfoliées.</p>	<p>Renoncule en pinceau (<i>Ranunculus penicillatus</i>), Rubanier émergé (<i>Sparganium emersum</i>), Lentille d'eau à trois sillons (<i>Lemna trisulca</i>), Nénuphar jaune (<i>Nuphar lutea</i>), Sagittaire à feuilles en cœur (<i>Sagittaria sagittifolia</i>), Potamot à feuilles perfoliées (<i>Potamogeton perfoliatus</i>), Potamot de Suisse (<i>Stuckenia pectinata</i>), Jonc des chaisiers (<i>Schoenoplectus lacustris</i>)</p>	
Mégaphorbiaie	<p>La mégaphorbiaie s'observe sur la partie nord-est de l'ENS, sur des secteurs inondables par le Loing. La structure de la végétation est haute et dense et se caractérise par des espèces typiques de mégaphorbiaie. Parmi les espèces structurantes, on peut noter la Reine des prés, le Liseron des haies, la Salicaire commune ou encore le Pigamon jaune. Ces espèces affectionnent les sols frais et riches en nutriments.</p> <p>Une espèce remarquable a été identifiée dans cette formation, à proximité du ru ; il s'agit du Léersie faux-riz.</p> <p>Sur l'aire d'étude, cette formation est en bon état de conservation et ne fait pas l'objet de mesure de gestion.</p>	<p>Pigamon jaune (<i>Thalictrum flavum</i>), Salicaire commune (<i>Lytrum salicaria</i>), Lysimaque commune (<i>Lysimachia vulgaris</i>), Jonc glauque (<i>Juncus inflexus</i>), Epiaire des marais (<i>Stachys palustris</i>), Rubanier dressé (<i>Sparganium erectum</i>), Douce-amère (<i>Solanum dulcamara</i>), Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>), Populage des marais (<i>Caltha palustris</i>), Liseron des haies (<i>Convolvulus sepium</i>), Consoude officinale (<i>Symphytum officinale</i>), Roseau commun (<i>Phragmites australis</i>), Gaillet des marais (<i>Galium palustre</i>), Valériane officinale (<i>Valeriana officinalis</i>)</p>	

Pour la faune piscicole de l'ENS, les données disponibles sont issues d'une pêche électrique réalisée par la Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique le 18 mai 2018 sur le ru connecté au Loing via un canal (voir carte ci-dessous).



Le tableau suivant présente le résultat de cette pêche :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectif recensé
Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>	1
Gardon commun	<i>Rutilus rutilus</i>	1
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	12
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	1
Epinochette	<i>Pungitius pungitius</i>	9
Perche commune	<i>Perca fluviatilis</i>	2
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	4
Chabot*	<i>Cottus gobio</i>	2
Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>	1

*Sur le Loing et le Lunain, l'espèce présente est « *Cottus perifretum* », le chabot fluviatile. Toutes les espèces de chabot, comme le chabot fluviatile, font parties, actuellement, de la catégorie « *Cottus gobio* » de la directive « Habitats » car sa taxonomie est considérée comme incertaine.

Concernant les espèces visées au DOCOB, on notera donc la présence du Chabot fluviatile (*Cottus gobio/perifretum*) et de la Loche de rivière (*Cobitis taenia*) sur le site ENS. L'absence de courant et le substrat plutôt vaseux au niveau de ce ru limite probablement la capacité d'accueil de ces espèces qui trouvent plutôt ici des zones de refuge, voire d'hibernation pour la Loche de rivière.

Il convient toutefois de relativiser ce bilan car le Loing n'a pas été prospecté au droit du site pour la faune piscicole ou la mulette épaisse.

Pour la faune piscicole, la station suivie dans le cadre du DOCOB la plus proche de l'ENS est celle dite « La baignade de Montigny » (code Loing 07) qui se trouve à environ 8,5 km à l'amont de l'ENS la prairie Clemenceau.

Sur la période 2011-2021, entre 15 et 19 espèces ont été observées sur cette station lors des pêches électriques dont l'anguille (*Anguilla anguilla*), la bouvière (*Rhodeus amarus*) le chabot (*Cottus perifretum*), la loche de rivière (*Cobitis taenia*) et la lamproie de Planer (*Lampetra planeri*).

Compte tenu de l'absence d'ouvrages cloisonnant le cours d'eau entre l'ENS et cette station, on peut s'attendre à trouver les mêmes espèces dans le Loing au droit de la prairie Clemenceau mais sans certitude.

Concernant les odonates, aucune des deux espèces visées au DOCOB n'a été recensée sur le site.

La Cordulie à corps fin a été observée en 2019 au niveau de la vallée du Cygne (Moret-Loing-et-Orvanne) soit à 1 kilomètre environ de l'ENS La Prairie Clemenceau. L'espèce est également signalée plus régulièrement en amont (Montigny-sur-Loing, Episy) ainsi que sur les bords de Seine au nord-est. L'ENS La prairie Clemenceau se situe donc à proximité de plusieurs secteurs d'observations. L'espèce peut en outre trouver sur l'ENS la prairie Clemenceau les conditions nécessaires à l'accomplissement de son cycle biologique (eaux calmes, stagnantes à légèrement courantes bordées par une abondante végétation).

Aucune donnée relative à l'Agrion de mercure n'est à signaler à proximité du site ENS. Celui-ci n'est pas favorable à l'espèce compte tenu de l'absence de milieux auxquels l'espèce est généralement inféodée (milieux lotiques à lentiques, oxygénés et bien éclairés : sources, suintements, ruisselets, ruisseaux, ... constitués de Laiches, de Cressons, de Callitriches, de Berles).

III.2. Synthèse

Hors faune piscicole dont la présence est prouvée pour le Chabot, la Loche de rivière et supposée dans le Loing pour les autres espèces, aucune des espèces visées par le DOCOB n'est présente sur l'ENS la Prairie Clemenceau. Toutefois, la présence de la Cordulie à corps fin est tout à fait probable pour les adultes (territoire de chasse) et possible pour les larves, notamment dans la partie du ru en connexion avec le Loing.

Les enjeux sont donc principalement liés aux habitats, d'une part pour ceux qui sont recensées actuellement (cours d'eau et végétation associée et mégaphorbiaie) mais également pour le potentiel que représente la zone de la peupleraie et sa possible évolution vers un habitat de prairies maigres de fauche.

III.3. Autres habitats et espèces patrimoniales présentes sur le site

Parmi les habitats remarquables recensés sur le site et non visés par le DOCOB, nous pouvons retenir le « ru et végétation associée » (voir cartographie précédente). Cette formation très localisée est rattachable à l'association végétale du *Potametum berchtoldii*. Cette formation est peu commune au niveau régional et son statut liste rouge est « En danger ». En référence à la liste rouge et à son état de conservation sur le site, un enjeu de niveau « Fort » est attribué à cette formation.

Les passages réalisés sur l'ENS en 2023 ont également permis d'identifier les espèces végétales en présence. Au total, **173 espèces végétales ont été identifiées**, dont 155 sont considérées spontanées en Île-de-France. Les tableaux ci-dessous présentent la distribution de l'ensemble des espèces végétales recensées sur le site par classe de menace et de rareté régionale.

Tableau 1. Répartition des espèces par classe de menace régionale

Liste Rouge Ile-de-France				
RE	Eteint dans la région	0	0,0%	1,16% d'espèces menacées
CR	En danger critique d'extinction	0	0,0%	
EN	En danger	0	0,0%	
VU	Vulnérable	2	1,2%	
NT	Quasi-menacé	2	1,2%	
LC	Préoccupation mineure	144	83,2%	
DD	Données insuffisantes	6	3,5%	
NA	Non applicable	15	8,7%	
-	Non évalué	4	2,3%	
Source : CBNBP		173	100,0%	

En référence à la liste rouge régionale, **2 espèces végétales menacées ont été recensées sur l'ENS** :

- **2 espèces considérées « Vulnérables »** :
 - Euphorbe verruqueuse (*Euphorbia flavicoma subsp. verrucosa*) ;
 - Léersie faux-riz (*Leersia oryzoides*).

Par ailleurs, deux espèces considérées « Quasi menacées » ont été observées sur l'ENS : le Potamot de Berchtold (*Potamogeton berchtoldii*) et le Potamot à feuilles perfoliées (*Potamogeton perfoliatus*).

Parmi les 155 espèces indigènes recensées, **20 sont considérées « peu fréquentes »** en Île-de-France (l'indice de rareté est obtenu par la fréquence de présence d'un taxon dans des mailles de 5 km x 5 km - projection Lambert 93), dont :

- **1 espèce considérée « Rarissime »** : Euphorbe verruqueuse (*Euphorbia flavicoma subsp. verrucosa*) ;
- **6 espèces considérées « Très rares »** : Crépide bisannuelle (*Crepis biennis*), Léersie faux-riz (*Leersia oryzoides*), Potamot à feuilles perfoliées (*Potamogeton perfoliatus*), Pied de coq (*Ranunculus acris subsp. acris*), Renoncule en pinceau (*Ranunculus penicillatus*), Osier pourpre (*Salix purpurea*) ;

- **5 espèces considérées « Rares »** : Laîche tomenteuse (*Carex tomentosa*), Euphorbe raide (*Euphorbia stricta*), Potamot de Berchtold (*Potamogeton berchtoldii*), Saule fragile (*Salix fragilis*), Saule à trois étamines (*Salix triandra*) ;
- **8 espèces considérées « Assez rares »** : Guimauve officinale (*Althaea officinalis*), Laîche aigüe (*Carex acuta*), Laîche raide (*Carex elata*), Lentille d'eau à trois sillons (*Lemna trisulca*), Sagittaire à feuilles en cœur (*Sagittaria sagittifolia*), Rubanier émergé (*Sparganium emersum*), Spirodèle à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*), Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*).

Deux espèces protégées au niveau régional ont été observées sur l'ENS :

- Euphorbe verruqueuse (*Euphorbia flavicoma subsp. verrucosa*), observée dans les friches prairiales mésohygrophiles ;
- Léersie faux-riz (*Leersia oryzoides*), présent localement sur les berges du ru et localement à proximité du kiosque.

Concernant la faune piscicole, et malgré l'absence de capture de l'espèce lors de la pêche électrique réalisée en 2018, le potentiel en tant que frayère à brochet est jugé bon sur les parties basses du site (ru et formations herbacées attenantes) comme le montre la synthèse réalisée par la Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (cf. annexes).

Parmi les autres groupes faunistiques, les inventaires menés sur l'ENS ont permis de recenser les espèces patrimoniales suivantes :

- *Stetophyma grossum*
- *Conocephalus dorsalis*
- *Somatochlora flavomaculata*



Aire d'étude	Niveaux d'enjeu	Flore :
	Très fort	Ev : Euphorbe verrucuseuse
	Fort	Lfr : Léersie faux Riz
	Moyen	Pbe : Potamot de Berchtold
	Faible	Pfp : Potamot à feuilles perfoliées
	Assez fort	

N

0 10 20

m

1 : 1 500

Ecosphère,
Conseil départemental 77
2024

Sources : Fond Scan25 - IGN ©
et Fond Orthophoto - ESRI ©

MORÉT_ENS_23 - MORÉT_ENS23_NAT_FLORE_ENJ

IV Projet de revalorisation de l'ENS la Prairie Clemenceau

Résumé du projet

Le projet a fait l'objet de plusieurs visites et réunions pendant l'année 2023, en particulier pendant la réalisation du diagnostic paysager.

Les échanges avec les représentants de la Commune de Moret-Loing-et-Orvanne, de la communauté de communes Moret-Seine-et-Loing, des partenaires techniques (Eau de Paris, Seine-et-Marne environnement, CEN Ile-de-France, Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) et la DRIEAAT (inspectrice des sites 77) ont permis d'orienter le projet présenté dans ce dossier.

Plusieurs riverains, rencontrés sur le terrain, ont également fait part de leur intérêt pour le projet tout en rappelant leur attachement au site, sa tranquillité et le constat d'une dégradation de la qualité paysagère ou des aménagements, qui datent pour la plupart de la fin des années 1990.

L'enjeu paysager est ainsi apparu comme prioritaire pour la revalorisation du site. Les enjeux écologiques sont plus limités mais le projet permettra de maintenir voire d'améliorer la qualité des habitats présents ou potentiels.

Parti pris de la revalorisation du site ENS

La revalorisation de l'ENS la prairie Clemenceau comprend à la fois un projet de paysage et un projet d'équipement et d'interprétation.

Le projet de paysage vise les objectifs suivants :

- Retrouver le paysage à dominante prairiale historique (coupe des peupliers / maintien de chandelles)
- Conforter les séquences paysagères existantes
- Mieux intégrer d'un point de vue paysager les éléments hors ENS en particulier l'aqueduc
- Accompagner le parcours visiteur en proposant des points de vue d'intérêt

Le projet d'interprétation s'appuie sur le projet de paysage pour proposer une nouvelle expérience de visite sur la prairie Clemenceau. Il comprend d'une part un rééquipement raisonnable du site en éléments de mobilier et d'une part des médias d'interprétation à venir (partie en cours d'étude voir plus loin).

Objectifs écologiques

Au-delà de l'aspect paysager, le projet permettra de favoriser la biodiversité associée aux prairies. La coupe des peupliers permettra en effet d'augmenter l'ensoleillement et de diminuer la consommation d'eau. En pratiquant une fauche de restauration, l'objectif est de viser les conditions d'expression d'un habitat de type prairie maigre de fauche visé par le DOCOB du site « Rivières du Loing et du Lunain ».

La biodiversité sera également favorisée au travers du maintien voire du développement de zones refuges ou d'abris, tels que certains arbres morts, conservés en chandelles ou encore de petits bosquets et zones arbustives présents sur le pourtour de la prairie.

Restauration paysagère : interventions et illustration des impacts attendus

Abattages des peupliers

Le projet envisagé sur la prairie Clemenceau répond à un objectif principal : celui de retrouver un paysage de prairie, évoquant celui qui pouvait être apprécié avant la plantation des peupliers. L'état sanitaire des arbres nécessite en outre une sécurisation importante sur tout le parcours visiteur.

Ainsi, l'intervention la plus marquante sera de supprimer un grand nombre de vieux peupliers (environ 110 à 120 sur les 150 existants) et ouvrir à nouveau le paysage.

Afin d'éviter les périodes de sensibilité écologique (printemps) et tenir compte du caractère humide des terrains et des problématiques d'accès (aqueduc, RD606, rue Madame), la phase chantier devra être particulièrement bien préparée.

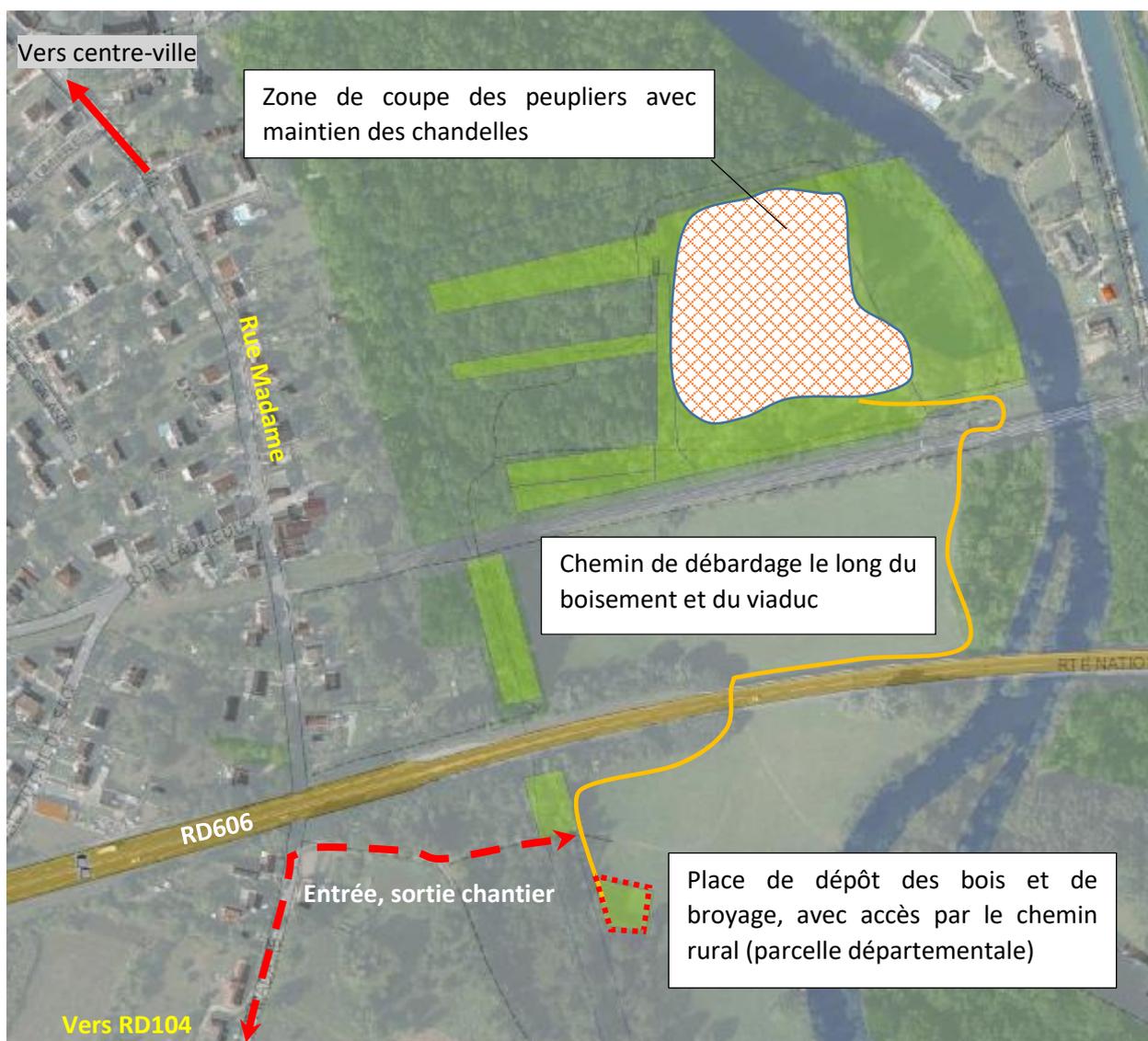
La période d'intervention se limitera donc au mois de septembre qui correspond à la seule période où le site est accessible et où la sensibilité écologique est moindre. La durée totale du chantier a été estimée entre 15 jours et 3 semaines (installation et replis du matériel inclus).

L'exploitation des peupliers se fera de manière mécanique, à l'aide d'une abatteuse sur chenille large (pelle-marais) afin de limiter l'impact sur les sols. En complément, une coupe manuelle des plus gros sujets pourra être envisagée.

L'utilisation d'une abatteuse permettra la réalisation de chandelles avec une coupe mécanisée à environ 6m du sol.

Les troncs et houppiers seront exportés sur une place de dépôt distante d'environ 500 mètres à l'aide d'un engin de débardage (voir plan page suivante). La valorisation du bois issu du site ne sera possible qu'en plaquettes forestières.

Après la coupe, les souches de peupliers seront réduites à l'aide d'une dent de dessouchage utilisée sur la pelle mécanique. L'ensemble de la zone de travaux sera enfin passée au broyeur forestier sur chenilles afin de réduire tous les rémanents et traces de coupes restants.



Carte résumant l'organisation du chantier prévu pour la coupe des peupliers

La carte page suivante localise les arbres devant être abattus ou maintenus en chandelle.

Les photos et croquis pages suivantes montrent ensuite l'impact paysager attendu de la coupe des peupliers ainsi que les principes applicables au choix des chandelles à conserver, voire à créer.

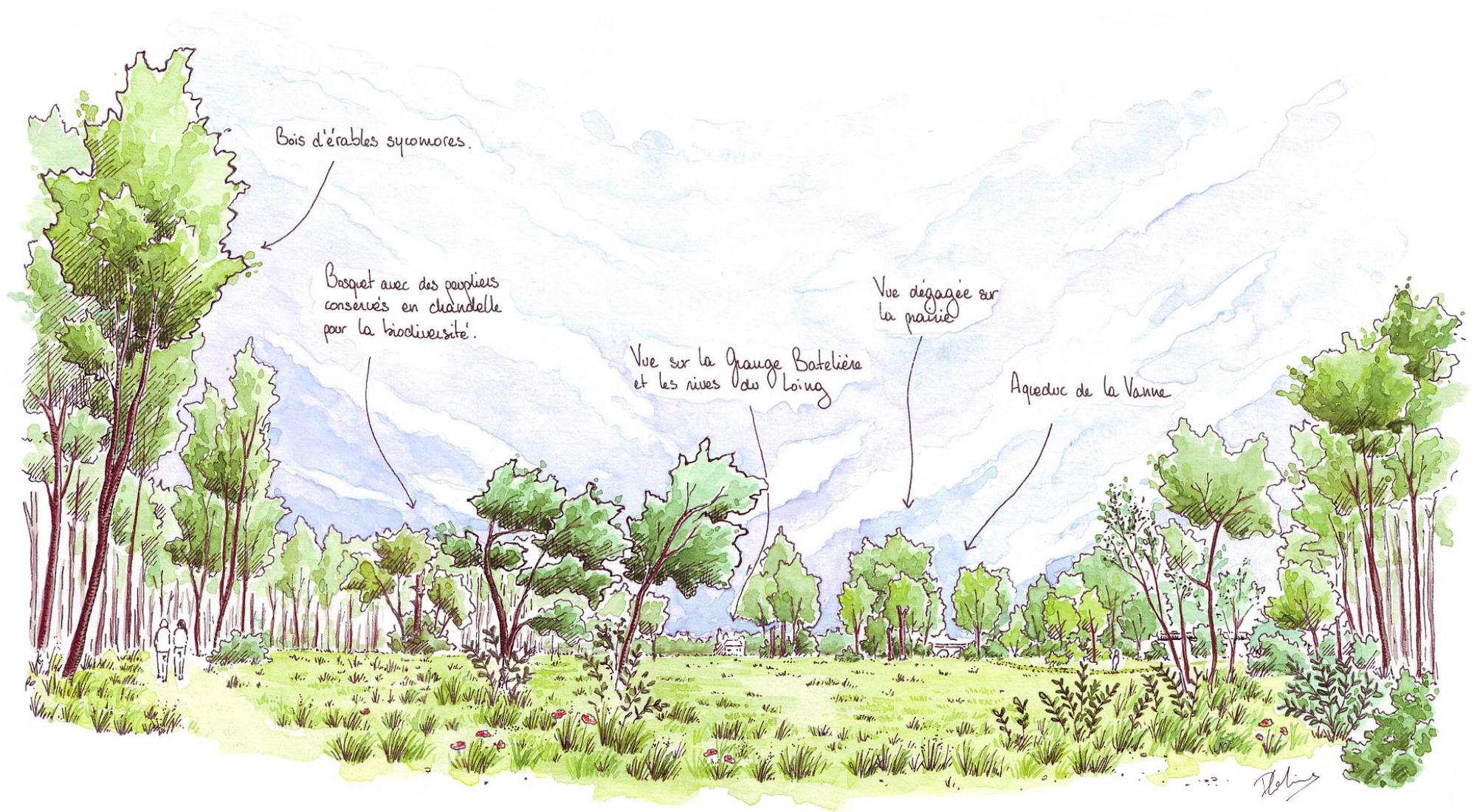


COUPE DES PEUPLIERS ET MISE EN CHANDELLE

-  Localisation approximative des peupliers
-  Zone de coupe des peupliers.
Nombre d'arbres à abattre estimé : 120.
Nombre d'arbres à mettre en chandelle estimé : 30

-  Bosquets composés d'arbres et d'arbustes, et entre 3 et 5 chandelles environ par bosquets.
-  Chandelles isolées, avec seulement quelques arbustes au pied. Environ 2 sur la prairie, à mettre en scène comme des totems près des chemins.





Bois d'érables sycomores.

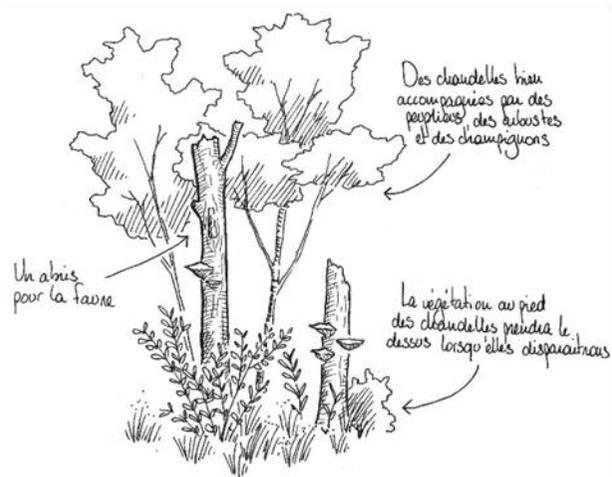
Bosquet avec des peupliers
conservés en chandelle
pour la biodiversité.

Vue sur la Gange Botelière
et les rives du Loing

Vue dégagée sur
la prairie

Aqueduc de la Vanne

Deling



Le projet prévoit le maintien d'environ 30 à 40 peupliers en « chandelle » ou sains.

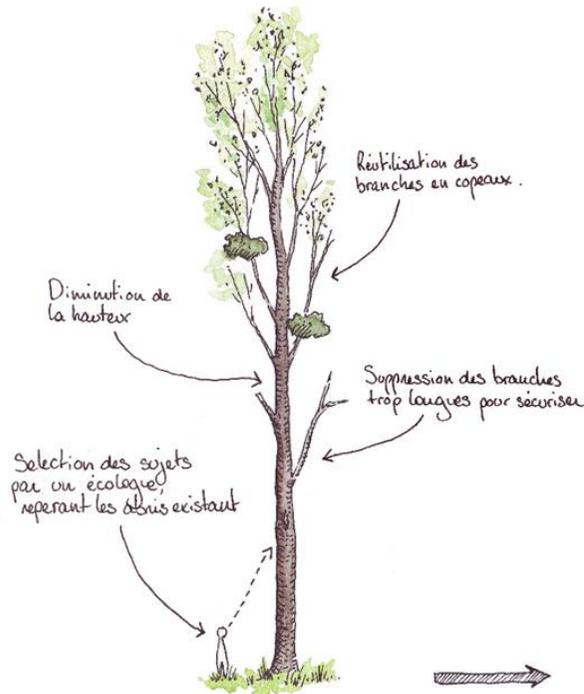
Pour les chandelles, il s'agira d'arbres gîtes sélectionnés suite à un diagnostic écologique basé sur la présence de cavités et le potentiel pour l'accueil de chiroptères ou d'insectes. Au-delà de l'intérêt écologique, il s'agit de mettre en scène le reliquat de la peupleraie sans la faire totalement disparaître.

Un certain nombre de peupliers sont déjà cassés, créant ainsi des chandelles naturelles qui seront pour la plupart conservées compte tenu de leur intérêt écologique.

Certaines chandelles seront « créées » au moment du chantier d'abattage sur les arbres dépérissant mais jugés intéressants d'un point de vue écologique (loges de pics, écorce décollée, champignons).

Le schéma ci-contre présente le principe pour créer de nouvelles chandelles.

En complément, certains peupliers en bon état sanitaire et suffisamment éloignés du parcours visiteur seront préservés afin d'assurer dans la durée un relai dans la disponibilité d'arbres dépérissant ou morts.



Transitions écologiques et paysagères sur l'ensemble du parcours

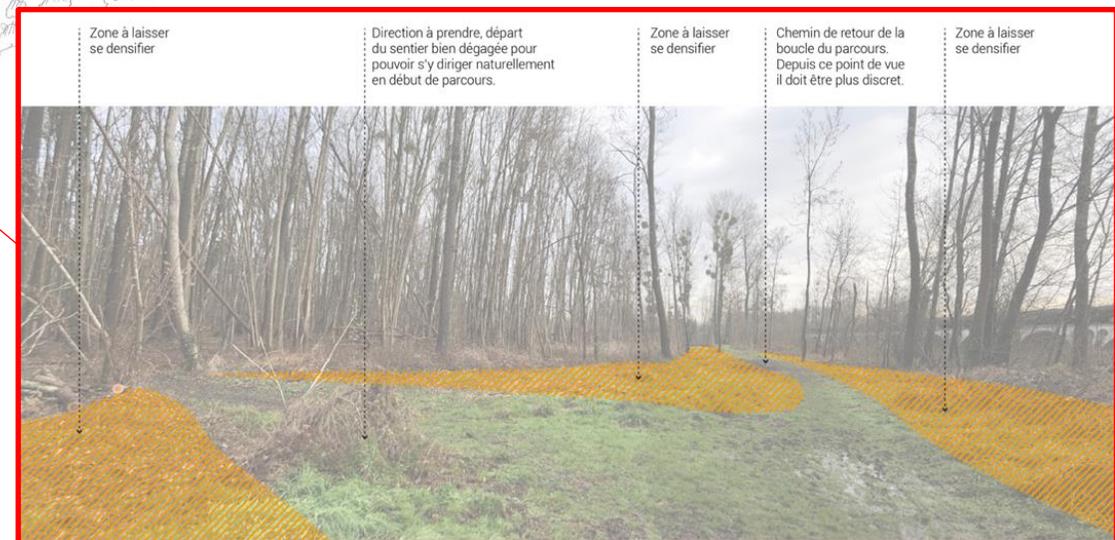


Afin d'améliorer les transitions écologiques et paysagères et diversifier le parcours visiteur, il est également prévu de densifier certaines lisières et bosquets.

Sur ces espaces, le principe sera le suivant : développement naturel de la strate arbustive (pas de plantation) puis arborée permettant densifier les volumes et améliorer les transitions vers la prairie.

La carte ci-contre présente les espaces identifiés pour ces transitions.

-  Bosquets à favoriser pour cadrer des vues et le chemin
-  Bosquets à favoriser pour accompagner l'aqueduc et sa clôture
-  Zones à laisser se densifier le long des chemins qui ont été agrandis après les opérations de coupe de frênes.



Traitement des bords du Loing

L'intégrité du kiosque (toiture) et du parcours visiteur sont menacés par plusieurs saules ayant atteint un âge avancé, ces arbres situés en bord du Loing feront l'objet d'une taille particulière, dite en têtard.

Historiquement, le saule pleureur fait partie des variétés qui ont marqué le paysage des bords du Loing dans ce secteur. La silhouette caractéristique du saule têtard a aussi marqué le site de son empreinte (voir photo). Le choix de la taille en « trogne » ou en « têtard » trouve aussi écho dans la symbolique des lieux, ce type de taille étant caractéristique des marais vendéens, département d'origine de George CLEMENCEAU. Enfin cette taille a un intérêt pour la biodiversité du fait notamment des cavités qui se forment à long terme à l'intérieur des troncs.



Ancien saule « têtard » sur l'ENS (aujourd'hui disparu)

Ce type de taille nécessitera un suivi régulier qui sera possible via la régie départementale.

Amélioration de la fenêtre paysagère vers l'aval du Loing et la vieille ville

Un lien visuel sur la vieille ville et le pont de Moret est particulièrement marquante depuis la Grange Batelière. Bien que moins évident, ce lien est aussi possible depuis l'ENS. En effet, l'hiver, on peut apercevoir en aval, au travers de la ripisylve le pont de Moret-sur-Loing, ce qui apporte une perspective très intéressante.

Afin de mieux mettre en évidence cette perspective, il est prévu de procéder à des élagages dans la ripisylve. Dans un premier temps, l'effort sera porté sur la vue offerte depuis le kiosque (voir angle de vue n°1). Selon les dispositions prises à l'avenir par le propriétaire des parcelles attenantes au donjon, l'aménagement d'un accès légèrement plus en aval pour être ouvert via par des élagages ciblés (angle de vue n°2).



Renouvellement du parcours visiteur

Les actions à caractère paysager seront complétées par un réaménagement du parcours visiteur, dans le respect du paysage et de la biodiversité.

Actuellement, l'intérêt paysager et écologique du site est quelque peu réduit par un parcours visiteur peu lisible et un manque d'informations sur ce qui fait la richesse de cet ENS. Il offre même, dans la première partie du parcours, un visage peu engageant alors que la suite (bords du Loing) est de nature à susciter la surprise et l'émerveillement du promeneur. Entre les deux on passe sous l'aqueduc, comme si on franchissait une porte...

Une démarche « classique » de découverte complétée de panneaux d'information paraît insuffisante, il faut une offre plus innovante afin d'attirer le public, notamment les touristes venus visiter la vieille ville de Moret-sur-Loing.

Le projet prévoit donc diverses interventions sur les cheminements, l'équipement du site et les médias d'interprétation.

La partie cheminement sera modifiée à la marge par rapport au parcours d'origine (voir carte page suivante) :

- Incursion dans la zone de prairie sur la partie retour
- Déviation du chemin dans l'angle nord-ouest

Sauf exceptions décrites ci-après, le cheminement restera en terrain naturel. Quelques tronçons de chemin ayant perdu de la lisibilité seront toutefois matérialisés avec des copeaux de bois issus des coupes de peupliers.

La carte page suivante montre les modifications ou améliorations prévues sur les chemins.

Afin d'améliorer l'identification du parcours et le confort de marche, il est prévu de retirer les éléments de mobiliers ou ouvrages anciens (bancs, ponceau). De nouveaux éléments de mobilier et ouvrages en bois viendront remplacer et compléter les aménagements en place.

Ces aménagements légers seront complétés dans un second temps par des panneaux et/ou bornes informatives issues de la démarche d'interprétation.

Plan d'implantation prévisionnel des éléments de mobilier et ouvrages en bois sur le parcours visiteur (hors panneaux / bornes complémentaires) et actions sur les cheminements.



Mobilier et ouvrages en bois

L'ensemble du mobilier sera réalisé en bois non traité (robinier pour les parties enterrées et chêne).

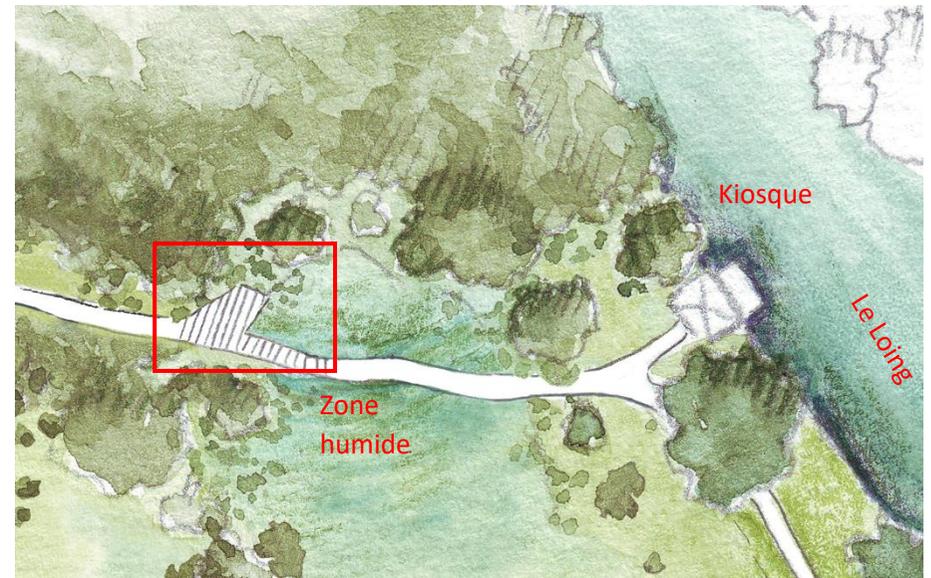
Conformément à la charte graphique du Département de Seine-et-Marne, le visiteur sera accueilli par un nouveau panneau d'accueil. Un fléchage directionnel (réalisé en régie) sera également installé pour accompagner le visiteur entre la vieille ville et le site. Ce fléchage pourrait prendre une forme différente (mais tout aussi discrète) dans le cadre de la démarche d'interprétation (voir plus loin).



Panneau d'accueil charté 77



Fléchage directionnel type ENS77



Deux zones seront équipées ou rééquipées de ponceaux et platelages permettant d'améliorer le confort de marche (zones boueuses) et/ou pour marquer un point d'intérêt.

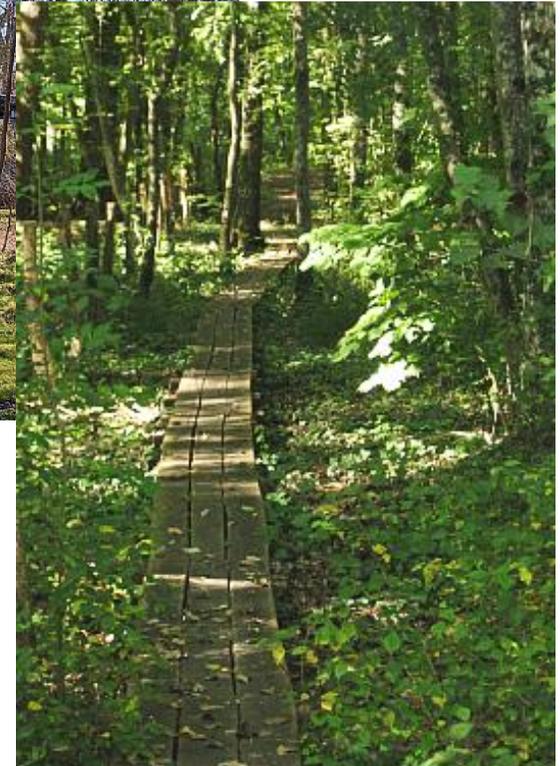
Sur le point d'intérêt à l'approche du kiosque (franchissement ru), le ponceau existant sera remplacé et prolongé par une petite plateforme, offrant au visiteur une halte qualitative orientée sur la biodiversité.

Afin d'éviter tout impact sur la végétation rivulaire (enjeux fort) et la fonctionnalité du ru en tant que frayère, cette plateforme en bois formera une extension limitée en surface et décalée par rapport à la berge du ru.





Une seconde section du cheminement d'environ 25 mètres en limite sud-est du site et particulièrement humide, sera équipée d'un platelage en bois d'une largeur réduite de 0,5 mètres et de type « scandinave » (planches posées dans la longueur) afin de limiter son impact et laisser une partie du cheminement enherbé.

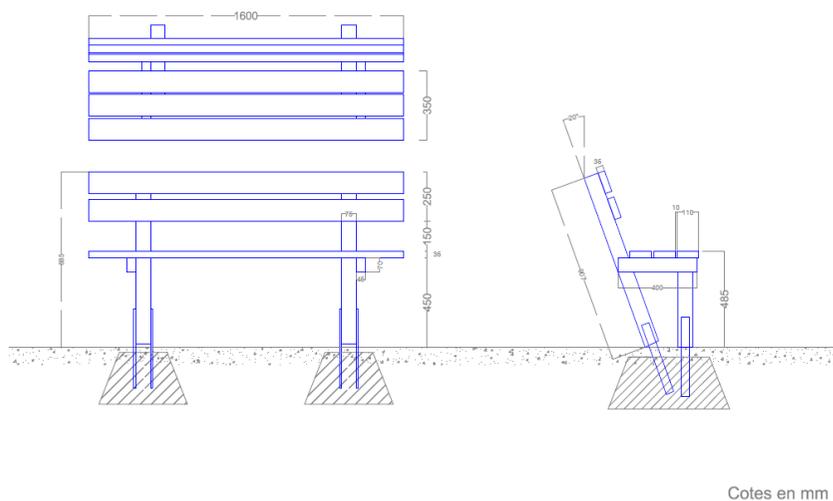


Platelage type « scandinave » existant sur l'ENS « La Plaine de Sorques »

Afin d'améliorer le confort d'usage du kiosque et permettre au visiteur de contempler le Loing, celui-ci sera équipé d'un simple banc en bois



Deux autres bancs (modèle type ENS 77) seront installés sur le parcours (voir carte précédente).



Démarche d'interprétation : panneaux / projet artistique

Enfin, le projet prévoit de renouveler l'offre de visite sur le plan de l'interprétation. Il est ici question de définir une narration en complément du cheminement afin que le visiteur puisse, au travers de médias (panneaux, bornes, offre numérique ou animations...), comprendre l'intérêt de ce site, dans un langage accessible.

Cette partie du projet n'est pas encore achevée car elle doit être menée de façon participative en collaboration avec le milieu artistique à compter du printemps 2024. Elle doit ainsi s'étaler jusqu'au printemps 2025. Pour cette étape, la participation des habitants et du collège Alfred SISLEY, qui se trouve à moins de 500 mètres du site, est prévue.

Ainsi la forme définitive du projet sur ce point pourra évoluer et marquer plus ou moins le paysage du site : le choix (possible) du numérique pourrait n'engendrer que très peu d'éléments de mobilier supplémentaires alors que des bornes ou des panneaux seront plus marquants.

VI. Evaluation des incidences par habitat et par espèce

Habitats

Habitats retenus dans le DOCOB et présents sur le site	Principaux travaux ou éléments du projet concernés	INCIDENCE POSSIBLE	ANALYSE	NIVEAU D'INCIDENCE	MESURES DE SUPPRESSION ET DE REDUCTION DES INCIDENCES	CONCLUSION DEFINITIVE
Rivières à Renoncles	Coupe des peupliers Elagages en berge du Loing Mobilier et réfection du kiosque (phase chantier / présence d'engins)	Pollution du cours d'eau par une fuite d'huile ou d'hydrocarbures	Le projet ne prévoit aucune intervention sur les berges du Loing sauf pour de l'élagage et la mise en place d'un banc ainsi que quelques travaux de réfection du kiosque. En phase chantier, la présence d'engins ou l'utilisation de matériel de type tronçonneuse peut engendrer un risque de pollution qu'il convient de prendre en compte.	Non significatif	Informations des entreprises et mise en place de mesures environnementales en phase chantier pour réduire les nuisances (ex. utilisation d'huile de chaîne biologique).	Incidence non significative
Mégaphorbiaies	Aménagements de type platelage sur le parcours visiteur et en particulier pour le franchissement du « petit ru » Coupe des peupliers (phase chantier)	Destruction d'une partie de l'habitat (tassement, arrachage) Pollution par une fuite d'huile ou d'hydrocarbures	La mise en place de ponceau en bois et d'un platelage bois sur le ru, engendreront des incidences très localisées sur la végétation (piétinement, fonçage des pieux). Le choix de leur implantation en décalage par rapport à la végétation rivulaire permettra de réduire cette incidence. Concernant la coupe des peupliers et l'utilisation d'engins lourds, un tassement des sols pourrait dégrader l'habitat, si les engins circulent à ce niveau. Toutefois, la coupe des peupliers sera organisée de manière à ne pas pénétrer dans la zone correspondant à cet habitat (par ailleurs bien délimité sur le terrain par une clôture). En phase chantier, la présence d'engins ou l'utilisation de matériel de type tronçonneuse peut engendrer un risque de pollution qu'il convient de prendre en compte.	Peu significatif	Implantation des surfaces de platelages hors habitat. Mode constructif (sur pilotis) réduisant fortement l'incidence. Période d'intervention (septembre) limitant fortement les risques de tassement. Informations des entreprises et mise en place de mesures environnementales en phase chantier pour éviter les nuisances (évitement de la zone de Mégaphorbiaie)	Incidence non significative

Habitats retenues dans le DOCOB	Principaux travaux ou éléments du projet concernés	INCIDENCE POSSIBLE	ANALYSE	NIVEAU D'INCIDENCE	MESURES DE SUPPRESSION ET DE REDUCTION DES INCIDENCES	CONCLUSION DEFINITIVE
Espèces piscicoles Présence certaine : Chabot (Cottus gobio/perifretum) Loche de rivière (Cobitis taenia) <i>Présence supposée :</i> <i>Lamproie de planer (Lampetra planeri)</i> <i>Bouvière (Rhodeus amarus)</i>	Coupe des peupliers Elagages en berge du Loing (phase chantier / présence d'engins) Aménagements de type platelage sur le parcours visiteur et en particulier pour le franchissement du « petit ru »	Pollution du cours d'eau par une fuite d'huile ou d'hydrocarbures Limitation de l'ombrage après élagage	Le Chabot et la Loche de rivière sont présents sur l'ENS de façon formelle (petit ru). La mise en place d'un ponceau et d'un platelage bois sur le ru, engendreront des incidences très localisées sur les berges uniquement. Toutefois des incidences en phase chantier sont toujours possibles comme la chute d'éléments dans l'eau. La présence d'engins ou l'utilisation de matériel de type tronçonneuse peut engendrer un risque de pollution qu'il convient aussi de prendre en compte. Le projet ne prévoit aucune intervention sur les berges du Loing sauf pour de l'élagage et la mise en place d'un banc ainsi que quelques travaux de réfection du kiosque. L'élagage prévu pour améliorer la fenêtre paysagère vers l'aval (visibilité du pont de Moret) réduira légèrement l'ombrage du Loing mais de façon extrêmement ponctuelle.	Peu significatif	Précautions lors des travaux d'aménagement des platelages (préservation végétation rivulaire et aucune intervention depuis la voie d'eau) Informations des entreprises et mise en place de mesures environnementales en phase chantier pour réduire les nuisances (ex. utilisation d'huile de chaîne biologique). Limitation des élagages prévus au strict nécessaire (ouverture fenêtre paysagère).	Incidence non significative
Mollusque Mulette épaisse (Unio Crassus)	Coupe des peupliers Elagages en berge du Loing (phase chantier / présence d'engins)	Pollution du cours d'eau par une fuite d'huile ou d'hydrocarbures	Le projet ne prévoit aucune intervention sur les berges du Loing sauf pour de l'élagage et la mise en place d'un banc ainsi que quelques travaux de réfection du kiosque. En phase chantier, la présence d'engins ou l'utilisation de matériel de type tronçonneuse peut engendrer un risque de pollution qu'il convient de prendre en compte.	Non significatif	Informations des entreprises et mise en place de mesures environnementales en phase chantier pour réduire les nuisances (ex. utilisation d'huile de chaîne biologique).	Incidence non significative
Odonates Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)	Coupe des peupliers Elagages en berge du Loing (phase chantier / présence d'engins) Aménagements de type platelage sur le parcours visiteur et en particulier pour le franchissement du « petit ru »	Dérangement par les travaux en cas de nidification de l'espèce sur le site et modification potentielle d'habitat dans le cadre du projet	Ces deux espèces d'odonates n'ont pas été recensées sur le site. Concernant la Cordulie à corps fin qui pourrait trouver sur le site les conditions favorables à sa reproduction, les interventions projetées ne limiteront pas la capacité du site à accueillir l'espèce. La mise en place d'un ponceau et d'un platelage bois sur le ru, engendreront des incidences très localisées sur la végétation (piétinement, fonçage des pieux) potentiellement favorables aux odonates. Le choix de leur implantation en décalage par rapport à la végétation rivulaire permettra de réduire cette incidence.	Peu significatif	Limitation des élagages prévus au strict nécessaire (ouverture fenêtre paysagère). Précautions lors des travaux d'aménagement des platelages (préservation végétation rivulaire et aucune intervention depuis la voie d'eau)	Incidence non significative

VI Conclusion

L'analyse des effets du projet sur les espèces et habitats retenus dans le DOCOB n'a pas fait ressortir d'incidences significatives.

Au-delà de la présence ou non des espèces visées par le DOCOB sur le site ENS, l'absence d'interventions sur les berges et le lit mineur du Loing permet d'éviter nombre d'incidences. Cette conclusion tient également aux secteurs concernés par les travaux qui sont majoritairement distincts des habitats d'intérêt communautaire.

Toutefois la présence d'engins lourds ou de matériel potentiellement polluant sur le site doit être prise en compte.

C'est notamment au travers du choix de la période de réalisation des travaux que l'on prévoit d'éviter les impacts et en particulier les risques de tassement. Ainsi la coupe des peupliers, qui nécessitera les interventions les plus lourdes (coupes et broyages mécanisés), sera menée en septembre.

Bien que non significatives, les incidences possibles en phase chantier seront aussi accompagnées de mesures environnementales inscrites dans le cahier des charges à destination des entreprises chargées des travaux afin d'éviter en particulier les risques de pollution et les atteintes au milieu aquatique.

Au-delà de l'absence d'impacts significatifs, le projet se veut favorable à l'habitat « prairies maigres de fauche » qui est visé suite à l'abattage d'une grande partie des peupliers puis un entretien par fauche. Un suivi sera réalisé par le Département pour vérifier l'atteinte de cet objectif.

EN CONCLUSION LE PROJET DE REVALORISATION DE L'ENS LA PRAIRIE CLEMENCEAU NE PRESENTE PAS D'INCIDENCES SIGNIFICATIVES SUR LES HABITATS ET ESPECES AYANT JUSTIFIE LA CREATION DU SITE NATURA 2000 « RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN ».

Annexes :

- Fiche de synthèse frayère
- Objectifs du DOCOB

Le Loing

LOING24

Carte atlas n°9

Prospections le 18/11/2016

Photographie



Présentation de la frayère

Commune : Moret-Loing-Orvanne (77) Coordonnées GPS (Lambert 93) : X: 687021.18 Y: 6807611.52	Section et Numéro de parcelle(s) : AL n°48
---	--

Type de zone : prairie Surface estimé : 4800 m ² Communication avec le cours d'eau : continu Amont : Aval : oui Si nulle reconnexion : Type d'obstacle(s) :	Tronçon du cours d'eau sous l'influence d'ouvrage Barrage Moulin de Moret sur Loing Distance de 0,45 km
--	--

Occupation de la surface mouillée par les végétaux	Nullé (<5%)	Faible (5 à 25%)	Moyenne (25 à 50%)	Forte (>50%)
Graminées				X
Hélophytes				X
Arbres	X			
Autres				

Evaluation de l'état fonctionnel de la frayère

Surface de la frayère en m ² (végétalisée et en eau)	0 (<50)	2 (50 à 1500)	4 (>1500)
Densité de végétaux graminoides+hélophytiques (%)	0 (<25)	2 (25 à 50)	4 (>50)
Communication avec le cours d'eau	0 (nulle)	2 (moyenne)	4 (bonne)
Ouvrage à l'aval	0 (0 à 300m)	1 (300 à 600m)	2 (>600m)
Ensoleillement de la zone	0 (nul)	1 (moyen)	2 (bon)
Profondeur moyenne en m	0 (<0,10 ;>1)	1 (0,10 à 0,25)	2 (>0.25 ; <1)
Turbidité	0 (forte)	1 (moyenne)	2 (nulle)
Pente des berges	0 (forte)	1 (moyenne)	2 (faible)
Écoulement dans la frayère	0 (moyen)	1 (faible)	2 (nul)
Note finale	23/24		

Remarques

Propriétaire CD77 : ENS « Prairie Clemenceau »

Prairie fauchée et clôturée.

Action

Se rapprocher du propriétaire pour le plan de gestion.

Gestion

Maintenir le milieu ouvert (retrait de rejets de ligneux), faucher les herbacées et graminées en période estivale.

Suivis

Suivi des niveaux d'eau.

Suivi des paramètres physico-chimiques (température, PH, conductivité, oxygène, ammonium, nitrates, nitrites et ortho-phosphates), facteurs importants dans le cycle de reproduction du brochet.

Pêche électrique pour avérer la reproduction.

Suivi de la faune et la flore pour évaluer le gain écologique.



9. 2. HIERARCHISATION DES OBJECTIFS

MILIEUX	OBJECTIFS	OBJECTIFS SECONDAIRES	Actions
TOUS LES MILIEUX	1	Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels	Anim_2
	2	Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces	Anim_3
	3	Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques	Anim_Forêt Anim_agri Agri_1 Anim_ZH Agri_2
	4	Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire	Anim_1
	5	Améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement	Anim_4
	6	Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein et à proximité du site : Mulette épaisse, Agrion de mercure, Cordulle à corps fin, Vertigo de Des Moulins, Vertigo étroit	Anim_5
	7	Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière (hydromorphologie)	Continuité_1 Hydro_1 Continuité_2
	8	Restaurer la qualité de l'eau	Anim_agri Agri_3 Agri_1 Anim_1 Anim_4 Anim_ZH Agri_2 Anim_2 Anim_Forêt
MILIEUX HUMIDES (cours d'eau, ripisylve, mégaphorbiaie,)		Effacement ou aménagement d'obstacles à la libre circulation piscicole et sédimentaire Restauration hydromorphologique Réduction des sources de pollutions d'origine agricole Réduction des pollutions d'origine domestique et d'origine industrielle	





MILIEUX	OBJECTIFS	OBJECTIFS SECONDAIRES	ACTIONS	
MILIEUX HUMIDES (cours d'eau, ripisylve, mégaphorbiaie, ...)	Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire	Restauration et entretien de la ripisylve, de la végétation en berges et enlèvement raisonné des embâcles Gestion équilibrée des formations hygrophiles dans le lit mineur de la rivière Lutte contre les espèces invasives Restauration de frayères favorables aux espèces d'intérêt communautaire Réduction de l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires Restauration de berges par des techniques végétales Restauration et gestion extensive des milieux ouverts et humides par fauche ou débroussaillage léger Informer et sensibiliser les usagers Restauration et entretien des annexes hydrauliques (bras morts, ...)	Agri_6	Ripisylve_1
			Hydro_2	
			Inva_1	
			Hydro_3	
			Infra_1	
			Berge_1	
			ZH_1	Pâture_1
			ZH_2	Ouvert_1
			Comm_1	
			Anim_ZH	
			Hydro_4	
			Mare_1	Agri_11
			Agri_1	
			Agri_2	





MILIEUX	OBJECTIFS	OBJECTIFS SECONDAIRES	
MILIEUX FORESTIERS	10 Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des habitats naturels	Lutte contre les espèces invasives Inva_2	
		Gestion extensive de peupleraie favorable au maintien de mégaphorbiaie Méga_1	
MILIEUX AGRICOLES	11 Maintenir ou développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation et/ la restauration des habitats naturels	Reconversion de peupleraies en boisements alluviaux BA_1	
		Informier et sensibiliser les usagers Comm_2 Anim_Forêt	
		Chantier d'entretien de la ripisylve, de la végétation en berges et enlèvement raisonné des embâcles Ripisylve_2	
		Création ou maintien des couverts herbacés et les gérer de manière extensive	Agri_5 Agri_3
			Agri_13 Agri_14
			Agri_1 Agri_2
		Création d'un maillage de zones de régulation écologique	Agri_4
			Agri_6 Agri_7
			Agri_8 Agri_9
			Agri_10 Agri_11
Informier et sensibiliser les usagers Anim_Agri	Maintien des éléments fixes du paysage (bosquets, haies, mares, ...) et rivulaire (ripisylve)		

Figure 80 : Récapitulatif des objectifs de conservation du site, mis en lien avec les mesures contractuelles élaborées

